

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple – un But – Une Foi

REGION DE ZIGUINCHOR

DEPARTEMENT DE BIGNONA



Plan de Développement Communal (PDC) de Niamone

Version finale



Réalisé par Famara DIEDHIOU

Géographe Environnementaliste, Consultant

Expert en planification Stratégique et Développement durable

Téléphone : 776571268

Email : famaradiedhiou1081@yahoo.fr

Juin 2018

<p>Adopté par Conseil Municipal de Niamone le2018 à la Maison Communale</p>	<p><u>Le Maire</u></p> <p>Léopold Yancoba Coly</p>
<p>Approuvé par le Sous-préfet de l'Arrondissement de Tenghory</p>	<p><u>Le Sous-préfet</u></p> <p>Prénom et Nom</p>

Table des Matières

≡INTRODUCTION.....	10
I.APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	12
1.1. Atelier de lancement du processus.....	12
Pré – diagnostic.....	13
1.2. Choix et formation des animateurs.....	13
1.3. Restitution du pré - diagnostic.....	14
1.3. Diagnostic interne.....	14
1.4. Les principales difficultés rencontrées dans la conduite du processus.....	15
II. PRESENTATION DE LA COMMUNE.....	16
2.1. Milieu physique.....	16
2.1.1. Le relief.....	18
2.1.2. Les sols.....	18
2.1.3. Traits climatiques.....	18
2.1.3.1. La pluviométrie.....	19
2.1.3.2. Les vents.....	19
2.1.3.3. Les températures.....	19
2.1.3.4. L'humidité relative.....	20
2.1.4. Les potentialités naturelles.....	20
2.1.4.1. La ressource eau : une ressource abondante à protéger.....	20
2.1.4.1.1. Eaux souterraines : des nappes phréatiques aux eaux salées.....	21
2.1.4.1.2. Une grande réserve en eaux de surface, aux influences maritime et fluviale.....	21
2.1.4.2. Des écosystèmes particuliers riches en faune et en flores sauvages.....	22
2.1.4.2.1. Les ressources ligneuses de la Commune de Niamone.....	22
2.1.4.2.2. Les réserves de mangroves.....	23
2.1.5. Synthèse des potentialités et contraintes naturelles.....	25
2.2. Milieu humain.....	25
2.2.1. Mouvement de la population.....	26
2.2.3. Organisation spatiale.....	27
2.2. 3.1.Le Zonage.....	27
III. ANALYSE PAR SECTEUR.....	29
3.1. Secteurs productifs.....	29
3.1.1. Agriculture.....	29
3.1.2. Élevage.....	31
3.1.3. Agroforesterie.....	33
3.1.4. Pêche.....	34
3.1.5. Artisanat.....	36
3.1.6. Tourisme.....	37
3.1.7. Industries.....	37
3.1.8. Mines.....	38
3.2. Secteurs d'Appui à la Production.....	39
3.1.2.1. Commerce.....	39
3.1.2.2. Transports.....	40
3.1.2.3. Communications et télécommunications.....	41
3.1.2.4. Énergies.....	42

3.1.2.5. Institutions financières.....	43
3.1.3. Secteurs Sociaux de Base.....	44
3.1.3.1. Éducation/Formation.....	44
3.1.3.2. Santé et Action sociale.....	45
3.1.3.3. Sport, Jeunesse, culture et loisirs.....	47
3.1.3.4. Hydraulique.....	48
3.1.3.5. Assainissement.....	48
3.1.3.6. Urbanisation, Habitat et Cadre de Vie.....	49
3.2. Coopération décentralisée.....	50
3.3. Paix et cohésion sociale.....	50
3.4. Dynamique organisationnelle.....	51
3.4.1. Les groupements de promotion féminine (GPF).....	51
3.4.2. Les Groupements d'Intérêt Economique (GIE).....	52
3.4.3. Les associations religieuses.....	53
3.4.4. Les Associations Sportives et Culturelles (ASC).....	53
3.4.5. Autres associations de développement communautaire.....	54
3.4.6 Les organismes d'appui au développement (ONG, Projet ou Programme de l'Etat).....	56
3.5. Gouvernance Local.....	56
3.5. 1. Diagnostic institutionnel du Conseil municipal.....	56
3.5.1.1. Organigramme de la commune de Niamone.....	56
3.5.1.2. Les services Techniques Communaux.....	58
3.5.1.3. Le cadre de Concertation.....	58
3.5.1.4 L'Evolution du budget.....	59
IV- PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT.....	59
4.1. Vision de développement de la Commune de Niamone.....	59
4.2. Objectif global et Orientations stratégiques de Développement de la Commune de Niamone.....	59
4.2.1. Le Plan d'Actions Prioritaires 2019-2024 de la Commune de Niamone.....	60
4.2.2. Le Plan Triennal d'Investissement de la Commune de Niamone.....	72
4.2.3. Le Plan d'Investissement Annuel 2019 de la commune de Niamone.....	79
4.3. Stratégie de mise en œuvre du PDC.....	83
4.3.2. Principes directeurs de la mise en œuvre.....	83
4.3.3. Dispositif institutionnel de pilotage.....	84
4.3.3.1. Arrangements institutionnels de mise en œuvre.....	84
4.3.3.2. Rôles et responsabilités des acteurs.....	85
4.3.4. Instruments de mise en œuvre.....	87
4.3.4.1. Le Plan Annuel d'Investissement.....	87
4.3.4.2. Le cadre de Suivi Évaluation.....	87
4.3.4.3. Le cadre de mesure des rendements du PDC.....	87
4.3.4.4. La méthode de gestion de l'information.....	87
4.3.4.5. Le Rapport de performance de la mise en œuvre du PDC.....	87
4.3.4.6. Les instruments sectoriels de mise en œuvre.....	87
4.3.5. Le Financement du PDC.....	88
4.3.5.1. Évaluation des coûts.....	88
4.3.5.2. Les Sources de financement.....	88
IV. Annexes.....	89

Table des Illustrations

Liste des Cartes

Carte 1 : Localisation de la Commune de Niamone dans la Région de Ziguinchor.....	14
Carte 2 : L'occupation du sol de la Commune.....	15
Carte 3 : les ressource forestières de la Commune.....	21
Carte 4: les Infrastructures Scolaires de la Commune.....	44
Carte 5 : les Infrastructures sanitaires de la Commune.....	46

Liste des figures

Figure 1 : le Profil d'occupation du sol de la Commune.....	13
Figure 2 : Evolution des températures mensuelles.....	15
Figure 3 : Pyramide des âges du Département de Bignona.....	21

Liste des Photos

Photo 1 : peuplement de rhizophora.....	21
Photo 2 : activités de récolte d'huîtres.....	21
Photo 3 : la technologie actuelle utilisée dans le domaine (attraction animale).....	26
Photo 4 : Sujet en voie de disparition.....	29
Photo 5 : Restauration des espèces en voie de disparition (comité villageois de Teuby).....	29
Photo 6 : trois femmes du GPF de Kandioumbé en séance d'arrosage.....	45
Photo 7 : Bloc maraicher de Kandioumbé.....	45

Liste des Tableaux

Tableau 1 : la situation des ressources ligneuses de Commune.....	21
Tableau 2 : Situation d'exécution du budget des cinq dernières années.....	57
Annexe 1 : Tableau 3 : liste des membres du cadre de concertation de la zone 1.....	87
Tableau 4 : Bureau cadre de concertation zone 1.....	88
Tableau 5 : liste des membres du cadre de concertation de la zone 2.....	88
Tableau 6 : Bureau cadre de concertation zone 2.....	89
Tableau 7 : liste des membre du cadre de concertation de la zone 3.....	90
Tableau 8 : Bureau du cadre de concertation zone 3.....	91
Tableau 9 : Liste des membres du cadre de concertation de la zone 4.....	91
Tableau 10 : Bureau du cadre de concertation de la zone 4.....	92
Tableau 11 :annexe 2 : liste des conseillers.....	94

☐ Sigles et Abréviations

AGP : Association des Groupement des Pêcheurs

AJAC : Association des Jeunes Agriculteurs de Casamance

AMA: Agence des Musulmans d'Afrique

ANCAR: Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural

ANEJ : Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes

ANRAC : Agence Nationale pour la Reconstruction de la Casamance

APE : Association des Parents d'Élèves

APROSEN: Agence pour la Propreté du Sénégal

ARD : Agence Régionale de Développement

ARSD : Agence Régionale de la Statistique et de la Démographie

ART GOLD : Programme d'Appui aux Réseaux Territoriaux et thématiques pour une Gouvernance Locale de Développement

ASC : Association Sportive et Culturelle

ASER : Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale

BCEAO : Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest

BHS : Banque de l'Habitat du Sénégal

CADL : Centre d'Appui au Développement Local

CAPE : Cellule d'Appui à la Promotion des Jeunes

CBAO : Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest

CCA : Centre Conseil pour Adolescent

CDEPS : Centre Départemental d'Éducation Populaire et Sportive

CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEM : Collège d'Enseignement Moyen

CFA : Communauté Financière d'Afrique

CL : Collectivités Locales

CLCOP : Comité Local de Concertation des Organisations de Producteurs

CNAMS : Centre National d'Action Anti mines

CNCAS : Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal

COPI : Comité pour la paix

CPR : Centre Régional de Planification

CR : Communauté Rurale

CRZ : Conseil Régional de Ziguinchor

CTP : Comité Technique de Pilotage

CTR : Comité Technique Restreint

DERBAC : Développement Rural en Basse Casamance

DIPE : Développement Intégré de la Petite Enfance

DIREL : Direction de l'Élevage

DLD : Document des Lignes Directrices

DRDR : Direction Régionale du Développement Rural

EFI : École de Formation des Instituteurs
ENDA : Environnement et Développement en Afrique
FAFS: Fédération des Associations Féminines du Sénégal
FNPJ : Fonds National pour la Promotion de la Jeunesse
GIC : Groupement d'Intérêt Communautaire
GIE : Groupement d'Intérêt Économique
GOANA : Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
GTD : Groupe de Travail Départemental
GTR : Groupe de Travail Régional
HI: Handicap International
IA : Inspection d'Académie
IDEN : Inspection Départementale de l'Education Nationale
IDSV : Inspection Départementale des Services Vétérinaires
IEC : Information Education Communication
IREF : Inspection régionale des Eaux et Forêts
IRPA : Inspection Régionale de la Protection Animale
LD: Lignes Directrices
MFDC : Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance
MUPROEL : Mutuelle des Professionnels de l'Elevage
MUPROP : Mutuelle des Professionnels de la Pêche
N.D : Non Disponible
OCB: Organisation Communautaire de Base
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PADERCA: Projet d'Appui au Développement Rural en Casamance
PAM: Programme Alimentaire Mondial
PDMAS: Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal
PDU : Plan Directeur d'Urbanisme
PEPAM/USAID: Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire appuyé par l'Agence Américaine pour le Développement International
PIADESPC : Programme Intégré d'Appui au Développement Économique et Social
PIC : Plan Investissement Communal
PLAN REVA : Plan Retour Vers l'Agriculture
PLD : Plan Local de Développement
PME : Petite et Moyenne Entreprise
PMI : Petite et Moyenne Industrie
PMIA: Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole
PNDL: Programme National de Développement Local
PRDI : Plan Régional de Développement Intégré
PROCAS : Programme Casamance
PROGES : Projet de Gestion des Eaux du Sud

PTF: Partenaires Techniques et Financiers

SDADT : Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Territorial

SDE : Sénégalaise des Eaux

SENELEC : Sénégalaise de l'Électricité

SGBS : Société Générale de Banques au Sénégal

SIL: Société Internationale de Linguistique

SODIZI : Société de Domaine Industriel de Ziguinchor

SONACOS : Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal

SONATEL : Société Nationale des Télécommunications

SONES : Société Nationale des Eaux du Sénégal

SRP : Service Régional de la Planification

SRPS : Service Régional de la Prévision et de la Statistique

STD : Services Techniques Déconcentrés

TBS : Taux Brut de Scolarisation

UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

UNICEF: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

USAID : Agence des États-Unis pour le Développement International

■ INTRODUCTION

Dès son accession à la souveraineté internationale, le Sénégal a opté pour une politique de décentralisation prudente, progressive et irréversible. Cette option s'est confirmée au cours des différentes phases qui ont marqué cette politique.

En effet, la décentralisation s'affirme déjà dès le début l'indépendance en 1960, le nombre de communes passe progressivement à 37 puis à 48, tandis que les communes à statut spécial (les « communes mixtes ») disparaissent. Par ailleurs, la loi 72-25 du 25-04-1972 institue les « communautés rurales » (CR) dans le but de rapprocher d'avantage l'Administration des citoyens et de créer de véritables centres de développement. Leur administration est cependant confiée à un sous-préfet. Enfin, une communauté urbaine (CU) de Dakar est créée en 1983 et sera dissoute en 2001. La décentralisation se poursuit avec des réformes successives jusqu'au tournant décisif de 1996, marqué par la création de 12 nouvelles communes et, surtout, par l'adoption de plusieurs textes importants, dont la loi 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des collectivités locales et la loi 96-07 du 22 mars 1996 relative au transfert de compétences aux collectivités locales. La Constitution de 2001 consacre les avancées de 1996 en renforçant leur base constitutionnelle. Elle stipule notamment (titre XI, art. 102) que les collectivités locales « constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques », « qu'elles s'administrent librement par des assemblées élues » et que « leur organisation, leur composition, leur fonctionnement sont déterminés par la loi ».

Cependant, malgré les progrès et acquis enregistrés, beaucoup de faiblesses et de contraintes pèsent encore sur la mise en œuvre de la politique de décentralisation, celle-ci se heurte en effet à beaucoup de limites.

Le contexte et la faiblesse des politiques et stratégies de développement appliquées jusque-là, nécessitent, en conséquence, d'initier des alternatives susceptibles de corriger les déficiences et de produire simultanément des progrès significatifs à l'échelle nationale et un développement local harmonieux. Dans cette perspective, l'option est prise de construire, dans le cadre d'un dialogue consensuel et prospectif, le renouveau de la modernisation de l'État, à travers une décentralisation cohérente dans ses principes, et performante dans sa mise en œuvre. Aussi, le Gouvernement envisage-t-il la refondation majeure de l'action territoriale de l'État, à travers le projet de réforme de la décentralisation. L'objectif général, visé par cette réforme, baptisée « l'Acte III de la décentralisation », est

« d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable ». Cette réforme plonge ses racines dans une véritable politique d'aménagement du territoire et oriente la concrétisation des aspirations et des espoirs des acteurs territoriaux, en vue de bâtir un projet de territoire. Elle offre l'espace adéquat pour construire les bases de la territorialisation des politiques publiques.

L'actuelle Plan Sénégal Émergent constitue le cadre macro politique de référence pour la commune de Niamone afin de dérouler un plan d'actions lui permettant d'apporter sa contribution à l'atteinte des objectifs de ce plan.

❑ Quelques étapes majeures de la décentralisation au Sénégal.

1972	Loi 72-02 du 1^{er} février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale.
	Loi 72-59 du 12 juin 1972 instituant une taxe rurale
1988	Arrêté 12248 du 15 octobre fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Fonds d'équipement des collectivités locales, un compte d'affectation spéciale
1996	Loi 96-06 du 22 mars portant Code des collectivités locales.
	Loi 96-07 du 22 mars portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales.
2002	Loi 2002-02 du 15 février instituant pour la Région les fonctions d'impulsion, de programmation et de coordination du développement local modifiant ainsi la loi 72-02 du 1 ^{er} février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale.
2008	Loi 2008-14 du 18 mars modifiant la loi 72-02 du 1 ^{er} février 1972 portant Organisation de l'Administration territoriale (création de trois nouvelles régions).
2013	Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code Général des Collectivités Locales (qui consacre la communalisation intégrale, la suppression de la région en tant que collectivité locale et l'érection du département en Collectivité Locale)

I. APPROCHE METHODOLOGIQUE

La commune de Niamone sur financement des bonnes volontés et des cadres du terroir a entrepris l'élaboration du document de planification de la Commune en adoptant une démarche participative qui repose sur les principes suivants :

- ❖ une réelle maîtrise locale : il est désormais clair que pour la conception et la mise en œuvre d'un programme local de développement, la maîtrise d'ouvrage doit être assurée par les populations concernées ;
- ❖ la responsabilité : elle doit être déterminée pour chaque intervenant. Ce principe renforce la transparence et la bonne gestion du processus ;
- ❖ la concertation pour que tous les acteurs soient associés à l'analyse des problèmes, à la définition des priorités, à la détermination des modalités d'exécution ;
- ❖ la représentation de toutes les catégories sociales de la population notamment des minorités et le genre, pour l'équité de l'exercice ;
- ❖ la promotion des capacités locales, dans le cadre de l'animation spatiale pour rendre les populations locales aptes à identifier les contraintes, à mettre en œuvre des solutions dimensionnées à leurs capacités. De même, les animateurs relais issus du milieu et ayant un itinéraire adéquat avec un encrage social avéré, sont mieux indiqués pour la production des données et l'interprétation des réalités socio – économiques de leur environnement.

A partir des principes ci-dessus résumés, la démarche méthodologique a nécessité les étapes suivantes :

1.1. Atelier de lancement du processus

Le processus d'élaboration du PDC a officiellement démarré par un atelier de lancement tenu le 06 janvier 2018 au point info de Tobor, présidé par le Maire de la Niamone en présence des représentants des différents acteurs de la Commune.

Cette activité a consisté à informer les populations, les services techniques et les partenaires à la base, sur les objectifs, l'approche et les enjeux de la planification. Elle fut par ailleurs l'occasion de présenter une note d'orientation, et la méthodologie d'élaboration du PDC. Cette rencontre de lancement a été un moment fort d'échanges entre les acteurs locaux, le Consultant, les ONG et les services techniques.

Pré – diagnostic

C'est une étape de collecte de données secondaires sur la commune. Le pré – diagnostic a permis au Consultant de connaître la commune à travers la revue documentaire et de définir les objectifs de sa mission avant de démarrer le travail de diagnostic participatif à travers des ateliers de terrain.

- **La nature des informations collectées**

Les informations collectées portent sur la situation socio-économique et environnementale de la commune de Niamone. Ainsi, cette étape a permis de réactualiser les données dans le but d'établir un profil socio-économique et environnemental de la Commune.

- **Les sources d'information**

Les sources d'information consultées sont variées. Elles sont constituées entre autres de l'ancien plan local de développement et des plans sectoriels. En plus de ces documents de planification, d'autres documents ont été recueillis. Il s'agit de différents rapports des services déconcentrés de l'État (Service de la statistique, IDEN de Bignona, Région Médicale, Service des Pêches etc.) et les structures d'appui au développement.

Ces données ont été complétées par des enquêtes de terrain qui ont servi à l'établissement de la situation de référence de la Commune.

1.2. Choix et formation des animateurs

Après le lancement du processus, un choix d'animateurs relais a été opéré sur les quatre (4) zones de la Commune. Dès lors, une mise à niveau de ces derniers sur les techniques d'animation selon une approche participative s'imposait. Ainsi, un atelier d'échanges de (2) jour a été organisé à Niamone (pour les 4 animateurs de la Commune). L'objectif est d'arriver à une compréhension commune de la méthodologie adoptée et des outils de diagnostic et de planification proposés.

Cet atelier a permis aux participants de partager sur :

- Les techniques d'animation.
- Les outils d'animation
- les attitudes et comportements de l'animateur,

L'atelier vise aussi à doter la Commune de ressources humaines locales capables de faciliter la mobilisation et l'animation villageoise tout au long du processus de planification.

La formation s'est basée sur les méthodes andragogiques en partant de l'expérience de l'apprenant pour bâtir une connaissance avec des jeux de rôles et des questions/réponses.

1.3. Restitution du pré - diagnostic

Il s'agissait de présenter aux acteurs locaux, les résultats du pré - diagnostic. Ainsi, la synthèse des informations recueillies a été amendée et validée. Le zonage de la commune a également été validé à cette occasion.

Au terme de cet atelier, des éléments à prendre en compte dans le diagnostic interne ont été soulevés par les participants.

1.3. Diagnostic interne

Le diagnostic interne s'est effectué avec l'appui des animateurs relais et la facilitation de l'équipe de l'opérateur. Ainsi, un atelier de diagnostic participatif de un (1) jours a été organisé dans chacun des villages de la Commune.

Cette étape de diagnostic a permis aux populations de dégager les principales contraintes au développement de la commune de Niamone ainsi que les solutions potentiellement envisageables. De même, elle a aidé à établir un cadre d'analyse sociale et économique de la Commune, fait par ses propres populations.

On peut noter que chaque atelier a vu la participation de toutes les composantes sociales du village (jeunes, femmes, adultes, chef de village, conseillers, représentants d'organisations paysannes, représentantes de GPF, chefs religieux, enseignants, personnels de santé etc.).

La mise en œuvre de l'animation territoriale s'est effectuée en deux phases selon une démarche ascendante : l'animation villageoise et la synthèse au niveau communautaire. Les outils utilisés sont les suivants :

- a. diagnostic externe (revue documentaire, entretiens exploratoires)
- b. zonage (critères discriminants)
- c. diagnostic interne (analyse diagnostique participative des principales potentialités et contraintes de la CL)
- d. la planification (définition des axes prioritaires de développement, identification des options de développement, identification des actions, élaboration du Plan d'Investissement triennal, du Plan Annuel d'Investissement (PAI), du Plan de Formation, du Plan de Communication et enfin de la stratégie de mise en œuvre et de suivi-évaluation)

1.4. Les principales difficultés rencontrées dans la conduite du processus

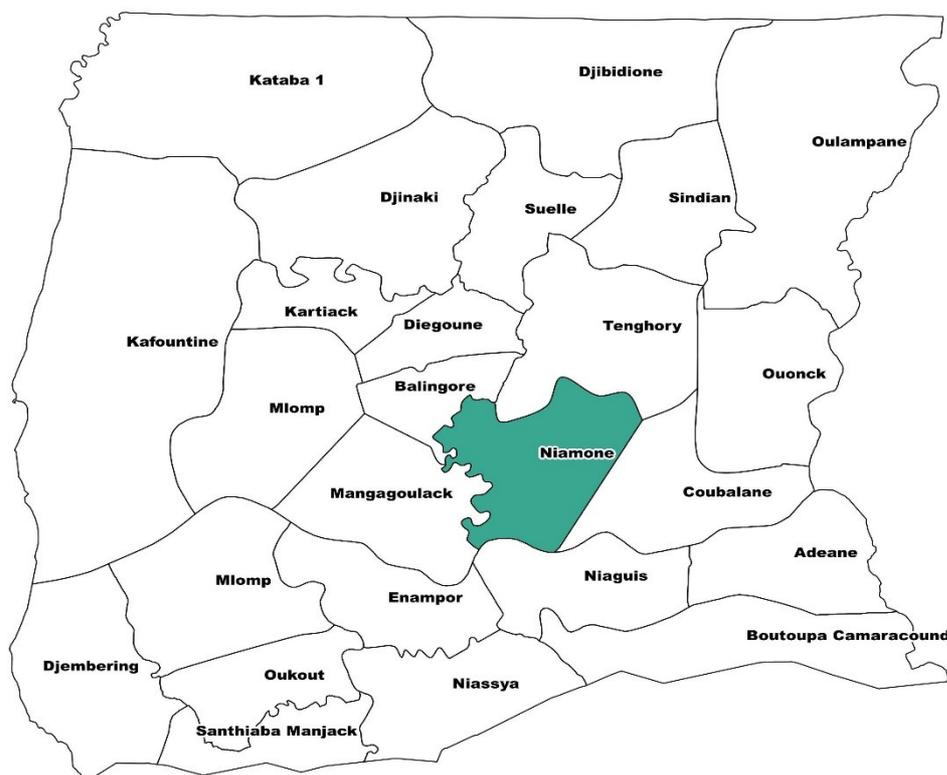
Compte tenu des moyens financiers, nous tenons à préciser que notre travail a des limites et que nous n'avons nullement la prétention d'avoir circonscrit tous les aspects liés à la Commune de Niamone. Bien au contraire beaucoup reste à parfaire. En somme, l'abondance des écrits sur la Commune de Niamone n'occulte point les difficultés relatives : à la dispersion des sources, à la mise à jour des données, à l'absence de centre de documentation communale, à l'insuffisance des données statistiques, à l'information socioéconomique. Mais répondant à une demande sociale, l'expert et/ou scientifique se doit de faire son travail d'expertise mais aussi préciser en termes prédictifs les risques liés aux limites de son savoir.

II. PRESENTATION DE LA COMMUNE

La Commune de Niamone est située à l'extrémité sud de l'arrondissement de Tenghory, département de Bignona, région de Ziguinchor. Elle est limitée :

- A l'est par la Commune de Coubalang,
- A l'ouest par les Commune de Balingor et de Mangagoulak,
- Au nord par les Collectivités territoriales de Tenghory et de Bignona
- Au sud par le fleuve Casamance.

Cependant ses frontières Ouest et Sud sont marqués par des limites naturelles que sont respectivement les marigots d'Afiniame et le Fleuve Casamance. Elle couvre une superficie de 268 km²



Carte 1 : Localisation de la Commune de Niamone dans la Région de Ziguinchor

2.1. Milieu physique

La Commune de Niamone a un relief relativement plat dans son ensemble. Il a un climat tropical sec encore dénommé climat subguinéen, marqué par deux saisons: une saison sèche allant de Novembre à Mai et une saison des pluies qui dure de Mai à Novembre. La pluviométrie moyenne annuelle est l'une des plus élevées du pays,

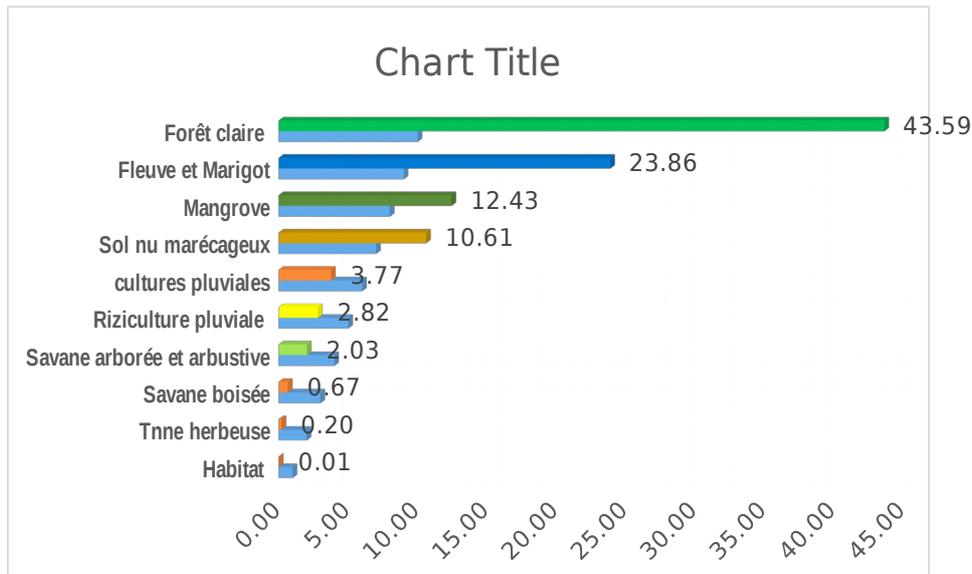


Figure 1 : le Profil d'occupation du sol de la Commune

2.1.1. Le relief

Son relief plat est constitué de vastes plaines et de grandes vallées propices à l'agriculture et à l'élevage. La géomorphologie présente des sols de plateaux ; des terrasses (sols ferralitiques, ferrugineux) ; des sols hydro morphes riches près des estuaires et le long des cours d'eau constituant des rizières et, des sols halomorphes pauvres, caractérisés par leur degré élevé de salinité (amont du barrage d'affignam), non favorables aux activités agricoles.

2.1.2. Les sols

La nature des sols en Casamance est fonction de leur position sur la toposéquence. Sur le plateau les sols sont de nature argilo-sableuse et sablonneux en surface. Deux types de sols prédominent :

- Les sols ferralitiques rouges, faiblement désaturés avec une teneur en argile plus élevée en profondeur ;
- Les sols ferrugineux tropicaux beiges lessivés, localisés dans les parties centrales et mal drainées du plateau.

En bordure des talwegs, des « bolongs » et du fleuve Casamance, on rencontre des sols sableux (sols gris de nappe) à hydromorphie temporaire, site préféré des palmeraies. Viennent ensuite des bas-fonds des talwegs où on pratique la riziculture en hivernage et la culture maraichère en contre saison. Au niveau du lit majeur du

fleuve, dernière position sur la toposéquence, on trouve les sols salés (parasulfaté-acides ou sulfaté-acides) et des sols potentiellement acides. C'est la zone du riz de mangrove dont la culture dépend du niveau d'inondation par les eaux de pluies qui permet de lessiver les sols (Poser et al 1988).

2.1.3. Traits climatiques

A l'instar des autres régions du Sénégal, la climatologie de la Commune de Niamone dépend de la dynamique des centres action atmosphérique que sont, l'anticyclone des Açores et l'anticyclone saharo-libyen dans l'Atlantique nord et, l'anticyclone de Sainte Hélène dans l'atlantique sud.

2.1.3.1. La pluviométrie

La commune de Niamone se trouve entre les isohyètes 1200 mm (village situés au nord) et 1400 mm (village situés au sud)

La tendance de la pluviométrie qui était à la baisse dans les années 1997 a amorcé une tendance à la hausse ces dernières années avec une moyenne annuelle de 1300 mm.

Au regard de cette figure, nous constatons que les précipitations évoluent du nord au sud et d'est en ouest. Les figures ci-dessous nous renseignent sur la situation de façon plus détaillée.

SOURCE: www.worldclim.org

2.1.3.2. Les vents

La Commune est soumise à trois types de vents :

- **L'Alizé maritime**, relativement frais, de direction NNW, son pouvoir hygrométrique est très faible ;
- **L'Alizé continental ou harmattan**, vent chaud et sec qui souffle pendant la saison sèche (février, mars, Avril et une partie du mois de mai), son pouvoir hygrométrique est quasi nul ;
- **La mousson**, qui, après avoir effectué un long parcours océanique, arrive sur le continent, avec une forte humidité de l'air et qui apporte les pluies (de Mai à Octobre voir même Novembre)

2.1.3.3. Les températures

Les températures varient selon les périodes de l'année. Elles oscillent entre 15° C et 33°C pendant la période dite fraîche (de mi-décembre à février), 16° C et 36° C au cours des périodes les plus chaudes (Mars, Avril) et redescendent entre 22 ° C et 33

° C pour le reste de l'année (Mai à Novembre). Les amplitudes thermiques sont plus marquées pendant les mois de Janvier, Février et Mars (voire figure ci-dessous).

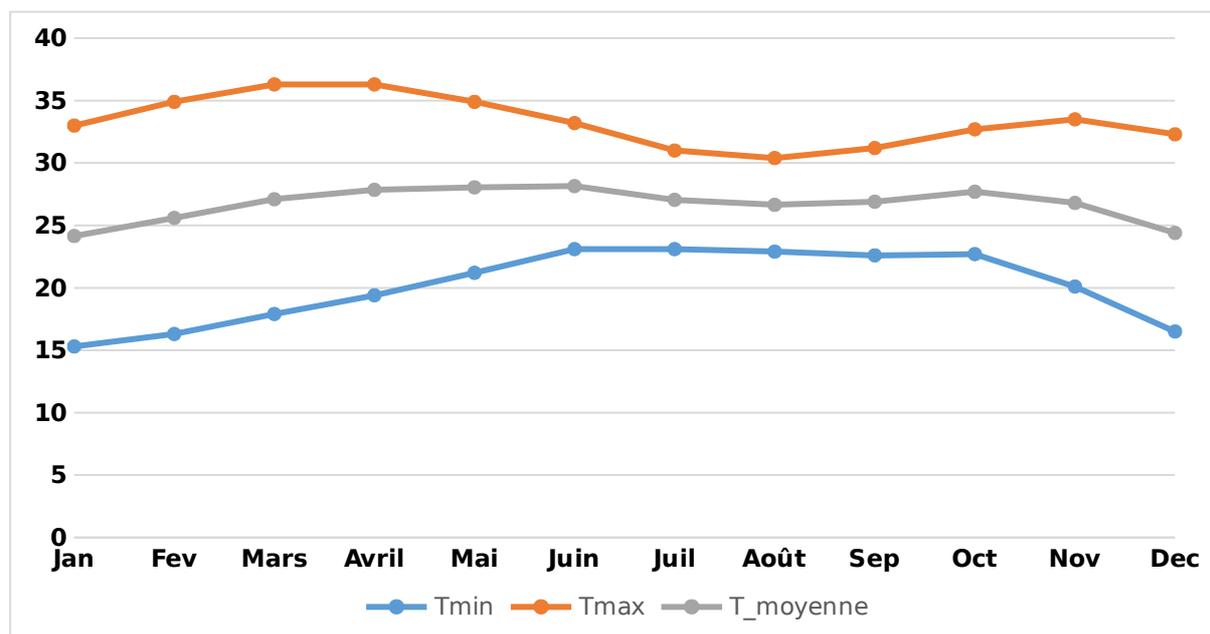


Figure 2 : Evolution des températures mensuelles

SOURCE: www.worldclim.org

2.1.3.4. L'humidité relative

En Casamance, l'humidité est légèrement au-dessus de la moyenne et la plus élevée est observée pendant l'hivernage (80 % en Juin et 82 % en Septembre). Tandis que, les valeurs les plus faibles sont enregistrées en Janvier, Février 53 %.

2.1.4. Les potentialités naturelles

La Commune de Niamone bénéficie d'importantes ressources naturelles (sols, cours d'eau, flore et faune) avec cependant une grande quantité de sols superficiels et vulnérables à l'érosion hydrique du fait de la déforestation; des terres agricoles faiblement utilisées et des réserves forestières très importantes.

2.1.4.1. La ressource eau : une ressource abondante à protéger

L'eau recouvre 72 % de la surface du globe. Son volume total est estimé à 1 400 millions de milliards de m³, ce qui représente un cube de plus de 1000 km de côté. Ce volume d'eau est stable. En 4,6 milliards d'années, il a été estimé que la quantité d'eau perdue (par dissociation de la molécule d'eau sous l'action du soleil qui libère de l'hydrogène) correspond à une hauteur de 3 m sur la totalité de la surface de la Terre (source : BRGM - 2011). Au niveau de la Commune de Niamone, elle est essentiellement composée des eaux de pluies, des eaux souterraines, et d'une

grande réserve d'eaux de surface aux influences maritime et fluviale qui occupe environ 10 % de la superficie de la Commune.

2.1.4.1.1. Eaux souterraines : des nappes phréatiques aux eaux salées

La Commune de Niamone dispose d'un important potentiel aquifère (nappes semi profondes et profondes) à l'exception des zones côtières et des vallées où l'eau de la nappe est superficielle et salée. Les principales formations aquifères identifiées dans la Commune sont au nombre de trois :

- ✓ La nappe superficielle (0 à 50 m de profondeur), c'est la nappe du continental terminal et des alluvions du quaternaire généralement captée par les puits traditionnels et très sensible à l'évolution de la pluviométrie. Elle est très vulnérable au changement climatique surtout en cas de baisse de la pluviométrie ;
- ✓ La nappe dite semi profonde (environ 100 à 150 m de profondeur), est composée des sables miocènes ;
- ✓ La troisième et dernière nappe (environ 300 m à 500 m de profondeur) est composée de sables maestrichtien. Dans la Commune, l'eau des forages est tirée à partir de cette nappe. De ce fait, pour assurer un approvisionnement durable en eau, les foreurs sont obligés de traverser le quaternaire, le miocène, l'Éocène et la partie supérieure du maestrichtien dont la hauteur du toit varie entre 400m et 600m.

2.1.4.1.2. Une grande réserve en eaux de surface, aux influences maritime et fluviale

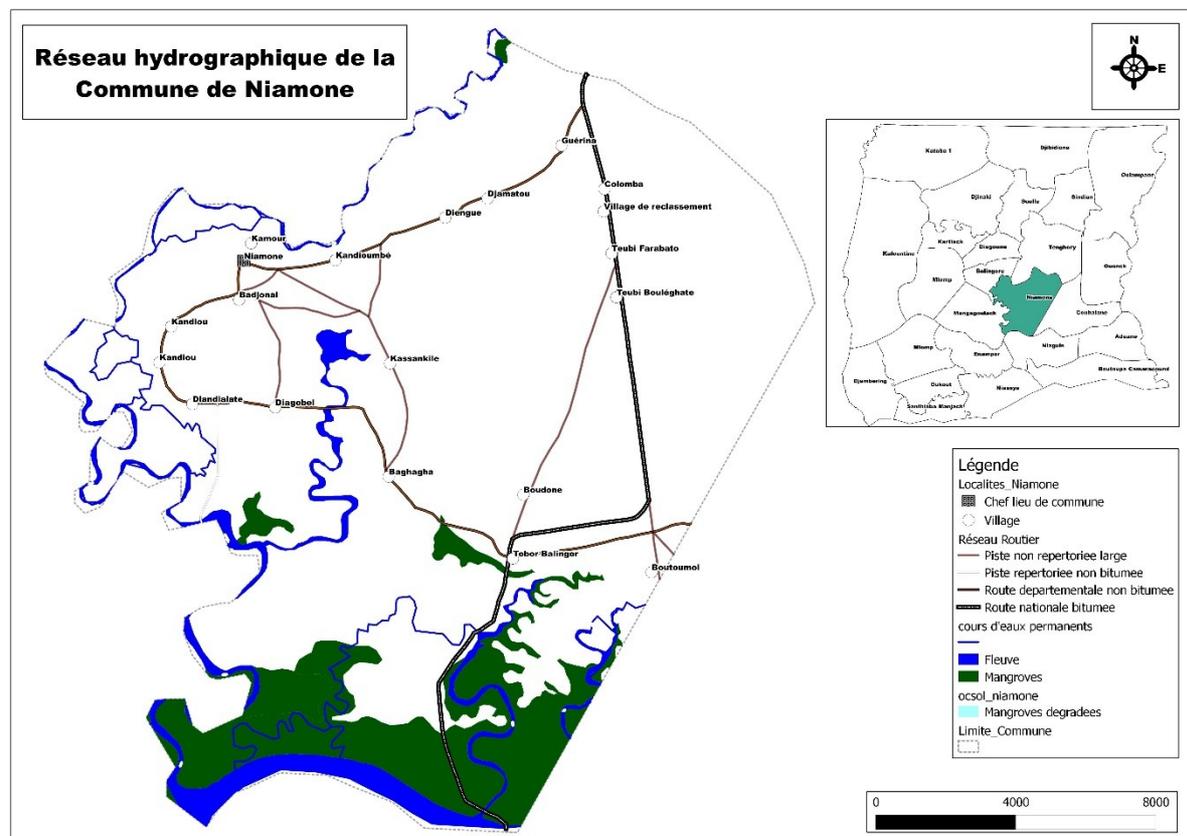
Le réseau hydrographique de la Commune est principalement constitué par le fleuve Casamance. La superficie du bassin drainé est d'environ 20 150 Km² comprenant les grands sous bassins que sont: le Baïla (1645 km²) et le Bignona (750 km²) avec des volumes très variables de 60 à 280 millions de m³/an.

A ces deux marigots, s'ajoutent ceux qui bordent toute la façade Ouest et Sud de la Commune de Niamone. Ces cours d'eau constituent les limites naturelles de l'Arrondissement de Tendouck avec le Département de Ziguinchor :

- Le marigot de Baghagha
- Le marigot de Tobor

Le marigot de Bignona avait de nombreuses ramifications. L'édification d'un barrage anti-sel sur son cours principal, en amont (Affiniam) a grandement modifié l'allure de

propagation des eaux dont certains petits bras traversaient le terroir de la Commune de Niamone.

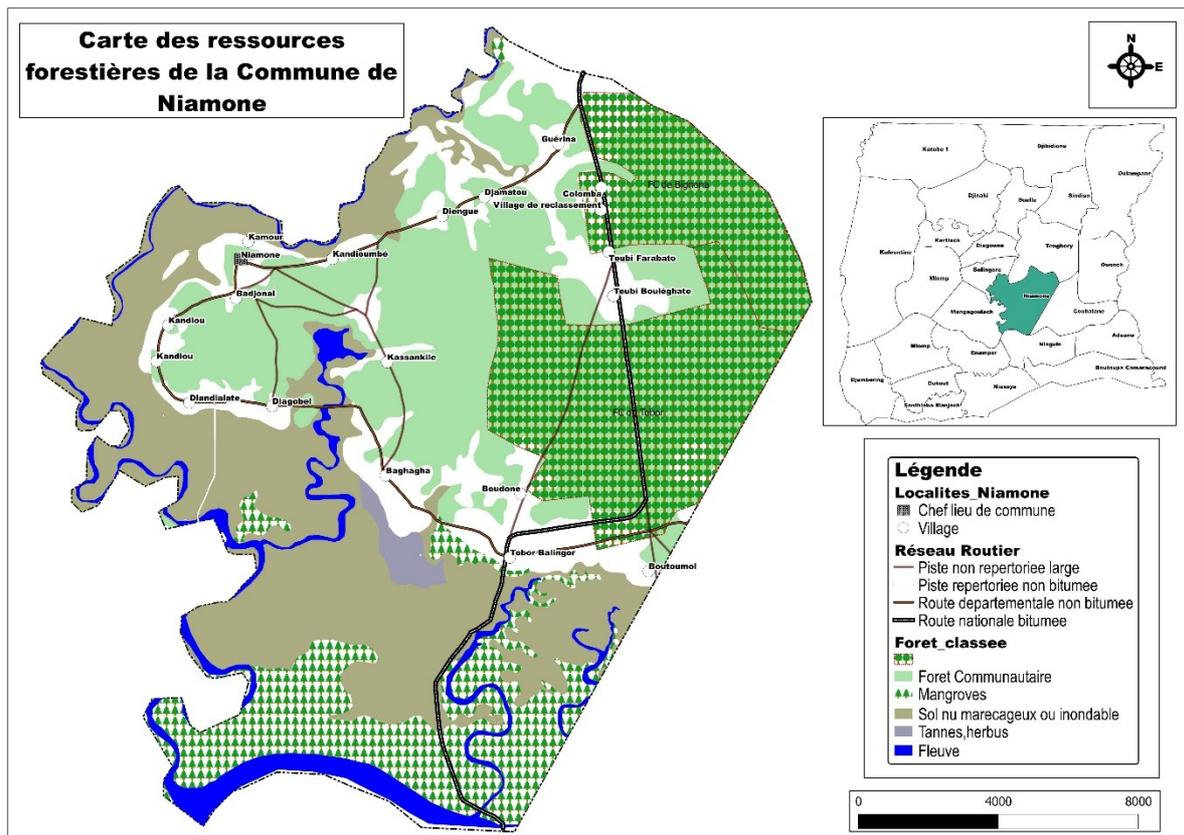


2.1.4.2. Des écosystèmes particuliers riches en faune et en flores sauvages

La Commune de Niamone appartient à la zone éco-géographique sud dont les ressources sont quantitativement et qualitativement riches et constituent les écosystèmes des plus importantes du pays.

2.1.4.2.1. Les ressources ligneuses de la Commune de Niamone

La Commune dispose d'importantes ressources ligneuses. Cette ressource forestière est essentiellement composée de la forêt claire sèche, de la forêt galerie avec des essences caractéristiques du climat soudano-guinéen et des palmeraies qui colonisent la zone fluvio-maritime. On note également la présence de rôniers dans sa partie ouest. Les principales espèces répertoriées sont : *Dialium guineens*, *Daniellia oliveri*, *Erythrophleum africanum*, *Azelia africana*, *Adansonia digitata*, *Detarium senegalensis*, *Parinari excelsa*, *Parinari macrophylla*, *Ceiba pentandra*, *Chlorophora regia*, *Chlorophora excelsa*, *khaya senegalensis*, *Pterocarpus erinaceus*, *Celtis integrifolia*, *Faidherbia albida*, *Terminalia macroptera*, *Elaeis guineensis*, *Borassus aethiopicum*, etc. (voir carte N°3).



Carte 3 : les ressources forestières de la Commune

Tableau 1 : la situation des ressources ligneuses de Commune

Type de Forêt	superficie (ha)
Forêts Classées	6822,7
Forêts communautaires	4295,1
Mangrove	3100
Total superficie forestière	14217,8

2.1.4.2.2. Les réserves de mangroves

Elles sont localisées au niveau des tannes et des vasières. Ce sont des formations de zones humides et des eaux saumâtres situées dans les formations halomorphes, c'est-à-dire les populations d'Avicenia dans les tannes ; les Avicenia nitida au niveau des vasières et enfin les populations de Rhizophora mangle aussi bien dans les tannes que dans les vasières.

L'écosystème constitué par la mangrove est appelé « ouvert » ; qualificatif utilisé pour un tel type de formation parce qu'il dépend à la fois des flux d'eau douce en amont et des mouvements cycliques des marées en aval. En Casamance, les palétuviers sont de trois espèces : *Rhizophora mangle*, *Rhizophora racemosa* (palétuvier rouge), *Conocarpus erectus* (palétuvier gris) et *Avicennia germinans* ou *Avicennia africana* (palétuvier blanc). Ils servent d'abri aux poissons et de zone de

reproduction pour les espèces tant terrestres qu'aquatiques. La mangrove ou forêt de palétuviers offre ainsi aux populations des produits halieutiques et divers gibiers tandis que les espèces végétales développées aux alentours du réseau hydrographique favorisent l'installation d'oiseaux.

Cet écosystème est l'un des plus productifs du monde. Il abrite des espèces animales spécifiques (huîtres, balanes, arches, crabes) mais aussi il sert de refuge à des espèces d'oiseaux (hérons, aigrettes) et à des juvéniles de poissons ou de crevettes. Il contribue ainsi de manière significative au bon fonctionnement des communautés de poissons du plateau continental (Guiral, 1994). Par ailleurs, la mangrove est utilisée par les populations riveraines pour de très nombreux usages (Ndiaye V., 1995). Il s'agit notamment des activités de récolte de coquillages (arches et huîtres), en général effectuées par les femmes.



Photo 1 : peuplement de rhizophora



Photo 2 : activités de récolte d'huîtres

Ces coquillages sont autoconsommés et commercialisés sous forme séchée. Les feuilles et fruits des palétuviers sont utilisés dans l'alimentation mais aussi dans la pharmacopée. Quant au bois, il est aussi bien utilisé pour la construction que comme source énergétique. En outre depuis peu d'années le « éniayé » qui constitue le tapis vert qui borde les forêts de palétuviers est consommé en salade et vendu désormais sous forme séché ou frais dans nos marchés urbains par les femmes rurales.

2.1.5. Synthèse des potentialités et contraintes naturelles

ATOUTS	CONTRAINTES	SOLUTIONS
<ul style="list-style-type: none"> Bonne pluviométrie Diversité espèces forestières Existence mares et marigots Nappe phréatique peu profonde Sols fertiles 	<ul style="list-style-type: none"> Disparition du tapis herbacé Ensablement mares et marigots Salinisation des terres Coupe abusive des arbres Feux de brousse Erosion hydrique 	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'ouvrages anti sels et de rétention d'eau Lutte contre les feux de brousse Réglementation de la coupe des arbres Restauration mangrove Campagne de reboisement

2.2. Milieu humain

La population de la Commune de Niamone est passée de 6742 habitants en 1988 (sources RGPH 1988, ANSD) à 7581 habitants (source RGPH, 2013, ANSD) soit une

légère hausse en vingt-quatre ans. Par contre nous remarquons une inversion de la tendance par rapport à la répartition de la population par sexe qui était en faveur des femmes en 1988.

A l'image du Département de Bignona, la répartition par sexe et par âge de la Commune de Niamone nous montre une population très jeune, donc en âge actif comme le démontre la figure.

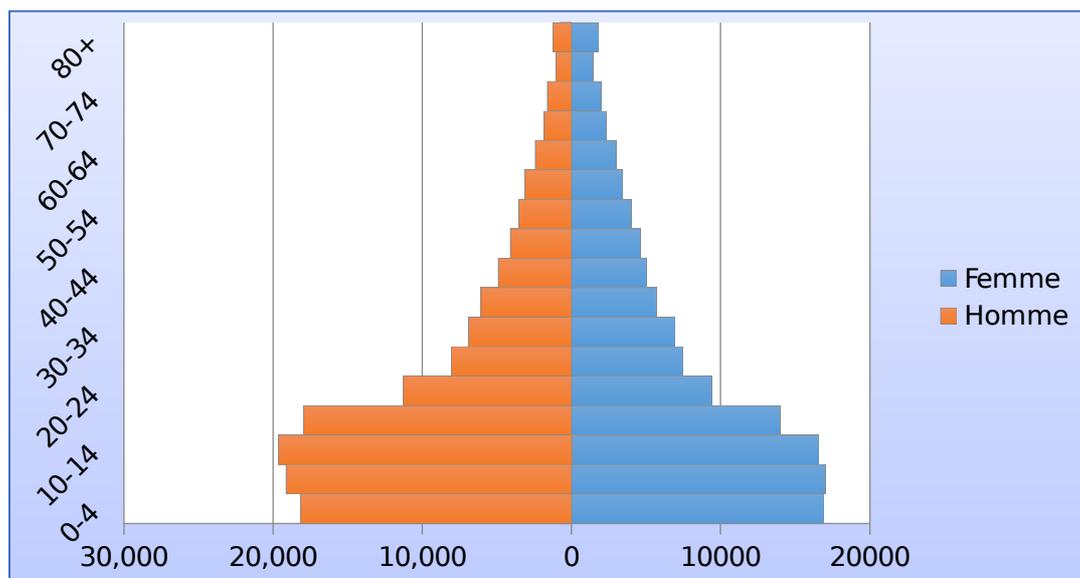


Figure 3 : Pyramide des âges du Département de Bignona

2.2.1. Mouvement de la population

L'évolution démographique de la population ces dernières années est caractérisée par un mouvement peu croissant. Ce phénomène s'explique par une faible natalité. Par ailleurs nous notons une baisse de la mortalité liée aux efforts consentis par les pouvoirs publics dans le cadre de la prise en charge de la santé des populations (couverture maladie universelle).

En ce qui concerne les mouvements migratoires, nous constatons un retour progressif des populations compte tenu de l'apaisement du climat social marqué par l'installation de la paix dans la zone, la construction d'infrastructures scolaires (CEM) et l'amélioration du cadre de vie avec les interventions des ONG, projets et programmes et aussi de la promotion des activités génératrices de revenus boostant le développement de la localité.

L'émigration est saisonnière, elle a généralement lieu durant les périodes de grandes vacances scolaires de Juillet à Octobre. Elle concerne surtout les jeunes.

2.2.3. Organisation spatiale

2.2. 3.1.Le Zonage

Le zonage est réalisé pour mieux cerner et discerner les caractéristiques du terroir communal à savoir, la composition socioéconomique et ethnique, la répartition géo-physique, les atouts et les contraintes, mais aussi ses particularités par portions d'espaces à caractéristiques plus ou moins spécifiques. Ainsi le zonage établi a été présenté, discuté, approfondi et validé avec la Commission de Planification Élargie. Pour arriver à ce zonage, plusieurs critères ont été définis et alignés, à savoir:

- ❖ la géomorphologie du terrain,
- ❖ la taille des villages,
- ❖ la proximité géographique des villages,
- ❖ les liens communs (social, culturel, historique,...) et valeurs partagées,
- ❖ l'interaction dans le travail,
- ❖ le partage antérieur de projets fédératifs ;

Les initiatives communes en construction ou projets partagés en cours de réalisation etc.

Ainsi, La commune de Niamone est divisée en quatre zones :

Zone	Villages Concernés	Caractéristique
La zone de Niamone	Deux villages que sont Niamone et Diengue	Elle est caractérisée par la forte entente-cohésion entre les populations (concertations autour d'actions communes de développement, mariages inter villageois).
La zone de Guérina	Quatre villages : Guérina, Colomba, Teubi Reclassement, Teubi Village ;	C'est un groupe de villages situé le long de la route nationale et très proche de ville de Bignona caractérisés par les mouvement pendulaires des population entre ces localités et la capitale département (vente de produits agricole et forestier et Achat de denrées alimentaires)
La zone de Kandiou	Trois villages que sont : Kandiou, Diandialatte, Diagobel	Ce sont de petits villages, de par la taille de leur population et de leur superficie, située à l'ouest de la Commune. Ils sont concentrés sur le même rayon et partagent les mêmes espaces naturels (forêts, vallées, champs de culture, parcours de bétail).

La zone de Tobor	deux villages : Tobor, Baghagha	Elle est considérée comme zone semi urbaine car économiquement, elle se détache du reste de lot de villages par son émergence en infrastructure et habitat et par sa proximité avec la ville de Ziguinchor qui fait du village de Tobor une ville en devenir
------------------	------------------------------------	--

III. ANALYSE PAR SECTEUR

3.1. Secteurs productifs

3.1.1. Agriculture

Plus de 90% de la population pratique l'agriculture. On note que le riz constitue la principale spéculation même si la culture d'arachide reste intense et malgré la croissance de l'arboriculture. Les tubercules (manioc et patate) et les légumineuses (courges, pastèques, haricots) sont fortement exploités. Le maraîchage est assez développé.

L'évolution de l'agriculture locale est marquée par la persistance des méthodes culturales traditionnelles, l'insuffisance ou la non utilisation des intrants agricoles : engrais, semences sélectionnées.

La tendance est plutôt au maintien des méthodes et outils traditionnels d'exploitation et a comme conséquence une baisse des rendements rizicoles qui ne favorise l'autosuffisance alimentaire de populations.

Aujourd'hui, on enregistre une baisse continue des productions céréalières notamment pour le riz et le mil. Cette baisse continue, en rapport avec l'accroissement démographique a créé dans la Commune un déficit alimentaire.

L'arachide qui a atteint un rendement record dans les années 80 a vu sa productivité baisser et les superficies emblavées réduites. Cette situation est aujourd'hui aggravée par l'absence de débouché commercial et le faible prix au producteur.

Les cultures maraîchères sont en majorité pratiquées par les femmes qui s'y adonnent après la récolte du riz en s'organisant en Groupement de promotion féminine (GPF).

De plus en plus, les jeunes investissent cette filière mais à une échelle beaucoup plus réduite. Les cultures dominantes dans les blocs sont : l'oignon, la tomate et le piment.

Les exploitations arboricoles (vergers) sont assez représentées dans la Commune. Elles sont liées à la demande urbaine. On assiste alors à un accaparement des terres de plateau par les vergers.

L'arboriculture apparaît aujourd'hui comme une solution alternative à l'amenuisement des terres rizicoles. Les principales spéculations sont : le manguiier, l'oranger, l'anacardier, le mandarinier etc. Les productions sont assez importantes par année,

mais sont confrontées à un problème d'attaque par des prédateurs du type de la mouche blanche et autres. Ces problèmes menacent la pleine expansion de la filière. La nouvelle intension tout de même de la Commune en terme d'agriculture est de mécaniser l'agriculture avec du matériel adapté, de promouvoir les engrais naturels avec le compostage et l'utilisation du fumier.



Photo 3 : la technologie actuelle utilisée dans le domaine (attraction animale)

Les atouts majeurs notés au niveau de l'agriculture dans la commune de Niamone sont la disponibilité des terres de plateaux, une assez bonne pluviométrie,

Tableau de synthèse des principales contraintes

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSE ¹ DE SOLUTIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Avancée de langue salée • Agriculture essentiellement pluviale et manque de maîtrise de l'eau • Divagation du bétail • Insuffisance et vétusté du matériel agricole • Ensablement des rizières • Apparition de sulfure dans une bonne partie des rizières • Manque de 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation des conditions climatiques, environnementales et pédologiques • Manque d'articulation entre l'agriculture et l'élevage • Manque de moyens et de ressources • Impacts de l'installation du barrage d'Afignam • Insuffisance de l'encadrement 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des surfaces cultivables • Baisse de la productivité agricole • Perte de la production agricole • Insécurité alimentaire • Perte de terre cultivable • Pouvreté • Endettement • Exode rurale et baisse la main d'œuvre active 	<ul style="list-style-type: none"> • Moderniser l'agriculture par l'acquisition de motoculteurs et tracteurs • Réhabiliter le Centre Formation Agricole de Guérina • Sensibiliser les paysans/éleveur et appliquer la charte de divagation des animaux • Développer l'assolement et la jachère • lancer le programme de correction des impacts du barrage d'Afigname • Renforcer l'encadrement par

diversification des spéculations au profit de la monoculture du riz	technique		la sollicitation des services techniques <ul style="list-style-type: none"> • Intensifier l'agriculture et diversifier les spéculations • Poursuivre le remembrement des terres rizicoles sur l'ensemble des villages de Commune
---	-----------	--	--

3.1.2. Élevage

L'élevage pratiqué est de type traditionnel extensif. Son exploitation revêt un caractère beaucoup plus social qu'économique. Les rares ventes ne sont envisagées qu'en cas de besoins sociaux urgents, et les abattages ont lieu lors des cérémonies traditionnelles (circoncisions, mariages, funérailles), etc.

L'intégration élevage - agriculture est réelle et se fait sentir autant dans l'utilisation du fumier dans l'agriculture que dans l'utilisation des résidus de récolte pour l'alimentation du bétail. La traction bovine et autres formes pour alléger les travaux agricoles est aujourd'hui pris en considération dans la Commune pour une augmentation de la production.

Les abattages de même que les ventes sont plus fréquents chez les caprins, les porcins et la volaille qui sont constitués essentiellement de races locales.

La forme d'élevage pratiquée ne favorise pas une alimentation optimale du bétail car les pâturages naturels ne sont pas qualitativement les meilleurs même s'ils assurent une assez bonne couverture alimentaire du bétail. De plus, le suivi vétérinaire reste très irrégulier.

Très souvent, des maladies se déclarent entraînant un taux de mortalité très élevé surtout chez les porcins. Les maladies les plus fréquentes sont la pasteurellose, les charbons, la peste, le parasitisme interne (vers intestinaux), le parasitisme externe (tiques, teignes, gales, poux, puces, etc.)

La race bovine locale qui prédomine ne permet pas un bon rendement en lait et en viande. Cela est lié au lent développement du bétail.

Tout de même, des efforts sont en train d'être faits par rapport à l'insémination artificielle pour l'amélioration des races existantes.

Il faut souligner que la commune de Niamone ne dispose pas d'abattoir, ni d'autres infrastructures modernes pour développer la filière de l'élevage ; Tout de

même, quelques atouts remarquables sont notés, il s'agit entre autres de : l'existence du bétail et d'éleveurs, de pâturages, de volailles etc. L'apiculture qui ne connaît pas encore un grand succès est en phase d'être prise en compte pour un meilleur développement car elle constitue de nos jours un secteur très porteur (miellerie de Tobor).

▪ **Tableau synthèse du secteur de l'élevage**

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSE DE SOLUTIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Non intensification de l'élevage • Agriculture trop extensive et manque de tracées pour le parcours de bétail • Vol du bétail • Tarissement et ensablement progressif des mares • Mauvaise emplacement et répartition des abreuvoirs • Ignorance des techniques d'amélioration de la race bovine, et de conservation de fourrage • Manque d'observation des rappels de vaccins 	<ul style="list-style-type: none"> • Pratique d'un élevage de prestige à l'échelle de chaque USEB • Manque de moyens et de ressource pour soutenir le coût de la pratique d'un élevage intensif • Manque d'organisation et de concertation, du paysans /éleveurs • Divagation des animaux • Manque de formation et insuffisance de l'encadrement du paysans /éleveurs • Non aménagement et non protection des mares • Eloignement de l'ATV 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible productivité du bétail • Faible productivité laitière • Destruction des cultures • Retard dans l'amorce du calendrier cultural • Récurrence des conflits • Récurrence des épidémies et mortalité élevée du cheptel 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un programme d'intensification de l'élevage • Poursuivre et généraliser l'insémination artificielle • Créer un cadre de dialogue et de concertation des paysans/éleveurs • Délimitation des parcours de bétail de manière concertée par village • Encourager la pratique des cultures fourragères • Sensibilisation et formation des populations sur la pratique de l'ensilage et de l'embouche bovine • Former des auxiliaires de l'élevage pour chaque village afin de rapprocher l'assistance technique

			<ul style="list-style-type: none"> • Revitaliser les mares et construire un bassin de rétention • Aménager et construire des puits pastoraux en concertation avec les populations sur leur emplacement • Impliquer d'avantages les GPF dans la pratique de l'embouche bovine
--	--	--	---

3.1.3. Agroforesterie

L'agroforesterie est une activité très importante dans la Commune de Niamone. Ainsi les produits exploités sont : l'huile et le vin de palme, la noix de palmistes, le bois de chauffe, le charbon de bois, les chevrons de palmiers, les balais, les nattes, les produits de cueillette (« maad », « toll », « solom » etc.). L'exploitation forestière occupe ainsi une place très importante dans les sources de revenus des villageois. Les feuilles, les racines et les écorces de certains arbres sont utilisées dans la pharmacopée.

Ces ressources sont de plus en plus menacées par les feux de brousse, l'exploitation abusive, la coupe des palmiers et des palétuviers et le déficit pluviométrique. Cette forte pression a entraîné une prise de conscience et une organisation des populations au niveau village en vue de la protection et de la restauration des forêts.



Photo 4 : Sujet en voie de disparition



Photo 5 : Restauration des espèces en voie de disparition (comité villageois de Teuby)

■ Tableau de synthèse des principales contraintes

Contraintes	Causes	Conséquences	Solution
<ul style="list-style-type: none"> • Manque de périmètres villageois pour certaines essences forestières • Activité considérée comme accessoire • Exploitation abusive de la forêt, feux de brousse 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de moyens • Manque de sensibilisation • Actions anthropiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Limitation des activités agroforestières • Dégradation de la forêt • Dégradation de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation • Organiser le secteur • Mettre en place des périmètres villageois • Mettre en place des pare-feux • Equiper et organiser les comités de lutte contre les feux de brousses.

3.1.4. Pêche

La pêche pratiquée dans la Commune de Niamone est de type artisanal. Elle se fait au niveau des bolongs et du fleuve Casamance. La majeure partie des villages de la Commune sont riverains d'un cours d'eau où l'on peut s'adonner à la pêche. La commune se caractérise par la diversité et la richesse de ses ressources halieutiques. Les principales prises sont constituées de : Capitaines, Carpes, Dorades, Mulets, Machoirons, Baracoudas, Crevettes, Huîtres

La commune ne possède pas d'infrastructure de pêche adaptée aux besoins des acteurs, bien que constituant l'un des secteurs porteurs et très important de l'économie locale avec le point que constitue le village de Tobor.

Le matériel de pêche est constitué essentiellement de filets dormants, de filets maillants dormants, de lignes, d'éperviers. L'armement piroguier est composé de pirogues motorisées et non motorisées.

La pêche est pratiquée par les autochtones et par les étrangers (particulièrement les maliens et les Sérères Gnominka venus de Ziguinchor). Ces derniers disposant des équipements les plus adaptés, contrôlent l'essentiel de la production halieutique. Les prises sont débarquées principalement au niveau des quais de débarquements de Ziguinchor, Kafountine et au marché central de la commune de Bignona. Celles qui débarquent dans la Commune sont aussi tôt acheminées la nuit vers Ziguinchor ou Bignona par les « banabanas » privant ainsi aux populations locales de consommer leurs propres produits.

L'aménagement de points de débarquement à Tobor développerait l'activité et permettrait de faciliter l'approvisionnement de la Commune en produits halieutiques. La création d'aires marines protégées de Niamone Kalounayes et la pisciculture sont aussi des alternatives dans le domaine car elles permettront d'assurer une meilleure production et une meilleure protection de la ressource.

▪ **Tableau de synthèse des principales contraintes**

CONTRAINTES	CAUSES	CONSÉQUENCES	HYPOTHÈSE DE SOLUTIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Activité pratiquée de manière subsidiaire • Trouble des marées par le barrage d'Afi 	<ul style="list-style-type: none"> • Pratique d'une pêche de subsistance • Utilisation des filets à mailles non réglementaires • Pollution des eaux du fleuve par les ordures et déchets en provenance de Ziguinchor • Récolte des huitres faites de manière anarchique par la coupe des souches de la mangrove • Arrivée de pêcheurs étrangers • *Désengagement du service de pêche 	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse des revenus tirés de l'activité • Diminution de la population halieutique • Rareté du poisson et autres espèces • Perte de qualité du poisson et des crevettes • Léthargie de l'activité • Non-respect des zones et période de reproduction de la flore 	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementer la pratique de l'activité • Solliciter l'appui des services techniques de pêche et de l'ARD • Former les populations et mettre en place un programme pisciculture par village en s'appuyant sur l'expertise locale • Repeupler l'amont du barrage par la pratique de la pisciculture • Renforcement de capacités des acteurs

3.1.5. Artisanat

C'est un secteur qui est très peu développé malgré la disponibilité de la matière). Ce secteur est très peu organisé et dévalorisé, ce qui explique aussi son faible niveau de développement. Les artisans ne vivent généralement pas de leur métier. Les différents corps de métiers identifiés sont les suivants : Forgerons, menuiserie bois, menuiserie métallique, sculpture, poterie, puisatiers, vannerie, maçonnerie.

Le manque de moyens et de formation est aussi un obstacle à la pratique de l'activité. Il en est de même pour la promotion des produits qui n'est pas encore effective.

L'organisation en corps de métiers et le recensement de tous les artisans de la Commune faciliteraient le développement de l'artisanat. La formation des responsables des ateliers en gestion, la valorisation du secteur par une sensibilisation et un appui en formation technique et financier des artisans boosterait le développement du secteur vu ses potentialités.

▪ Tableau de synthèse des principales contraintes

Contraintes	Causes	Conséquences	Solution
<ul style="list-style-type: none">• Manque de matériels adéquats• Manque d'organisation	<ul style="list-style-type: none">• Manque de moyens financiers• Manque de concertation	<ul style="list-style-type: none">• Très faible production• Faible revenu• Manque de visibilité du secteur• Méconnaissance du secteur	<ul style="list-style-type: none">• Acquisition de matériels de travail• Structurer et organiser le secteur• Valoriser les centres artisanaux• Former les responsables des centres artisanaux et les artisans

3.1.6. Tourisme

Le Tourisme est le parent pauvre de tous les secteurs d'activité de la Commune de Niamone. Malgré l'existence de réelles potentialités et atouts comme les sites touristiques, la Commune dispose de deux infrastructures touristiques privées fonctionnelles et d'une infrastructure communautaire non fonctionnelle. Ces potentialités culturelles qui se résument en la culture Baïnounck et Diola (Boukout,

dense des masques, coumpo, ...) devraient être un facteur imminent pouvant développer le secteur.

Il faudrait donc beaucoup plus de considération par rapport à ce secteur en construisant des équipements d'hébergement pouvant accueillir des touristes surtout que la zone de Colomba, Teuby et Tobor commence à avoir des partenaires étrangers pouvant toujours faire la promotion de cette destination. Il est aussi nécessaire pour la réalisation rapide de ce souhait que la Commune prévoit de l'espace pour la construction d'éventuelles infrastructures touristiques.

▪ **Tableau de synthèse des principales contraintes**

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance d'infrastructures touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'initiatives Contraintes sociales 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de mouvement touristique Manque de visibilité de la potentialité existante 	<ul style="list-style-type: none"> Construction de campements touristiques villageois Valorisation du patrimoine culturel et des sites touristiques

3.1.7. Industries

Comme le tourisme et l'artisanat, l'industrie locale constituée de petites unités de miellerie, de savonnerie, de teinture et de fabrication d'huile de palme est un peu développée dans chaque village de la commune avec des moyens rudimentaires. La transformation bénéficie d'importantes matières premières constituées de produits de cueillette « madd », « ditakh » etc., de mangues et des agrumes. Cependant le secteur tarde à se développer du fait du manque de matériel, de moyen financier et de formation des acteurs. Il suffirait d'une création de centre artisanal et d'une meilleure organisation pour que ce secteur prenne de l'aile au bénéfice de toute la Commune. Il est à noter qu'avec ses multiples potentialités (fruits, légumes, produits ligneux et non ligneux), la petite industrie reprend timidement un certain développement avec des formations en transformation de fruits et légumes l'appui de certaines ONG qui interviennent dans la Commune.

▪ **Tableau de synthèse des principales contraintes**

Contraintes	Causes	Conséquences	Solution
-------------	--------	--------------	----------

<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'infrastructures et de matérielles • Manque de formations 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de moyens financiers • Absence de bailleurs de fonds 	<ul style="list-style-type: none"> • Production très faible • Un manque à gagner énorme 	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche de bailleurs de fonds • Chercher des partenaires • Former les acteurs du secteur
--	--	---	--

3.1.8. Mines

La commune de Niamone regorge quelques carrières de sables. La gestion de ces carrières est du ressort des familles qui sont propriétaires des domaines où elles se trouvent. Leur exploitation est surtout accessible aux grandes sociétés détentrices de moyens constituant un manque à gagner pour la Commune.

Il est donc opportun qu'une sensibilisation soit faite envers les familles détentrices et les populations pour une meilleure exploitation de la ressource au bénéfice de la Commune (populations et conseil municipal) et des familles propriétaires. Cette gestion permettra d'avoir un œil sur l'exploitation et la préservation de l'environnement car l'autorité qu'est la Commune dispose d'une instance prenant en charge ce volet.

▪ Tableau de synthèse des principales contraintes

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> • Accès difficile • Exploitations difficile 	<ul style="list-style-type: none"> • mauvais état des pistes de production • faible accès aux mines • Réticence des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible rendement • Pas de bénéfices pour la population et la Commune 	<ul style="list-style-type: none"> • réhabilitation des pistes de production • concertation entre les populations

3.2. Secteurs d'Appui à la Production

3.1.2.1. Commerce

L'activité commerciale dans la commune de Niamone est fortement liée à l'agriculture, la pêche et l'exploitation forestière. Les produits commercialisés proviennent généralement du secteur primaire.

La commercialisation des produits halieutiques constitue un problème majeur car la demande est plus forte que l'offre grâce à la proximité des deux centres urbains (Ziguinchor et Bignona). Toutefois, nous constatons des pénuries en poisson et autres produits halieutiques car ces derniers sont acheminés vers les grandes villes qui sont Bignona et Ziguinchor où les prix sont probablement plus avantageux pour les commerçants et les pêcheurs.

Les autres productions agricoles et les produits forestiers (vin et huile de palme, produits de cueillette) sont surtout vendus aux « banabanas ».

Les productions fruitières et maraîchères sont encore confrontées à des problèmes d'écoulement. L'absence de structures relais chargées de collecter, stocker, conserver ou transformer les productions locales se fait de plus en plus sentir. Toutes ces productions fruitières devraient converger vers la plateforme de Bignona qui se voudrait d'avoir une allure sous régionale pouvant développer le commerce en valorisant toutes nos ressources et potentialités. Par ailleurs, le mauvais état des pistes de production menant vers les villages de l'intérieur de la Commune constitue un obstacle à l'écoulement des produits.

L'approvisionnement en denrées de première nécessité se fait à partir de boutiques installées dans la Commune. Malgré une tendance aux populations locales à s'intéresser au commerce, le secteur souffre d'un manque d'infrastructure. Deux marchés à bétail construits dans toute la commune (Guérina et Carrefour djilacoune), pas de marché hebdomadaire ou d'espace aménagé pour le commerce. Et pourtant la Commune dispose de potentialités extraordinaire comme les produits halieutiques, les produits forestiers, les produits de l'agriculture et aussi des espaces pour la construction d'infrastructures.

▪ **Tableau de synthèse des principales contraintes**

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
-------------	--------	--------------	-----------

<ul style="list-style-type: none"> • Enclavement des zones de production • Difficulté d'écoulement des produits des villages de l'intérieur de la Commune • Difficulté d'aménagement d'espace pour des marchés • Manque d'organisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance/ ou mauvais état des pistes de production menant vers l'intérieur de la Commune • Absence de marché dans la commune • Réticence des populations • Absence de structure ou de programmes d'accompagnement du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourrissement des produits • difficulté d'écoulement des produits • Faible visibilité des produits, lenteur dans l'écoulement des produits • Désordre des implantations • Anarchie sur les coûts des produits 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de pistes de production • Construction de marché • Mise e en place de marché hebdomadaire et ouverture du marché à bétail • Construction de marché dans les villages • Aménager des espaces pour des marchés • Organisation des commerçants en filières
--	---	---	---

3.1.2.2. Transports

La reconstruction de l'unique voie terrestre qui désenclave les villages de l'intérieur de la Commune est nécessitée. Cette route constitue un axe stratégique pour la Commune, car elle facilite la circulation des personnes et des biens. La route traverse tous les villages de l'intérieur de la Commune. Seuls les villages de Tobor, Teuby, et Colomba situés sur la nationale, le reste des villages souffrent de l'enclavement car la piste qui mène vers ces villages est en très mauvais état surtout en période hivernale. Il est donc nécessaire de réhabiliter toutes ces pistes pour désenclaver ces villages et surtout mieux valoriser les zones de productions qui sont d'un grand intérêt pour la Commune.

Le niveau du transport routier est très sous développé et peu organisé. Que des véhicules de transport en commun sortant de Bignona et de Ziguinchor assurent tous les jours le transport des passagers entre la commune et l'extérieur, et entre villages de la commune. Le transport intra communal est aussi assuré par des bicyclettes, des motocyclettes (Diakharta).

A l'intérieur des autres villages de la commune, il urge de réhabiliter plusieurs pistes pour un désenclavement et une meilleure circulation des personnes et des

biens car il faudra bien sortir les productions de l'intérieur des villages vers la route nationale.

Le transport fluvial est assuré par des pirogues qui relient la commune de Niamone à d'autres comme ceux du bloulouf (Balingor, Tandimane et Mandégane)

▪ **Tableau de synthèse des principales contraintes**

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> • Mauvais état des routes et insuffisances des pistes de production • Insuffisance et vétusté des moyens de transport 	<ul style="list-style-type: none"> • Piste mal faite • Manque de moyens financiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté de mobilité des biens et des personnes • Manque de fluidité dans le transport 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction des pistes pour desservir les villages de l'intérieur • Renouvellement du parc automobile

3.1.2.3. Communications et télécommunications

Toute la Commune de Niamone est raccordé au réseau téléphonique mobile de la SONATEL. Il est qu'en même à noter qu'à l'intérieur de la Commune le réseau n'est pas stable dans certains villages.

Malgré l'existence de plusieurs autres opérateurs dans la télécommunication comme Expresso et Orange, le réseau reste tout de même très instable et ne couvre pas toutes les poches de la Commune. Le réseau Tigo quant à lui est inexistant dans la Commune. Il urge donc d'améliorer la couverture en téléphonie mobile avec une extension du réseau surtout qu'il existe déjà une antenne Expresso dans la Commune, mais qui émettent faiblement, et aussi d'implanter une ou des antennes Tigo pour couvrir toute la zone.

L'internet étant aujourd'hui une nécessité avec les collèges et CEM, les structures de santé et nombres d'autres infrastructures pour la communication et la recherche, il devient donc primordial de doter à la Commune du réseau internet et la 3G.

Bien que les radios régionales, nationales et internationales soient captées en claire sur les bandes FM, la Commune de Niamone ne dispose pas encore de sa propre radio communautaire lui permettant de véhiculer certaines informations. Il est donc important de tirer l'attention des élus pour la mise sur pieds d'une radio communautaire.

La commune de Niamone ne dispose pas aussi de bureau de poste vu son potentiel humain, économique et social. Ces populations sont donc obligées de parcourir des distances jusqu'à Bignona commune afin de s'offrir ce service.

▪ **Tableau de synthèse des principales contraintes**

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise qualité du réseau • L'accès aux services de la poste • Inexistence de radio locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de l'extension de bureau de poste • Absence de bureau de poste • Manque d'organisation dans la télécommunication 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des communications téléphoniques • Pénibilité d'accès aux services • Difficulté de véhiculer les messages de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la puissance des antennes relais existantes et installation d'autres antennes • Installation du réseau GSM et la 3G • Implantation d'un bureau de poste • Mise en place d'une radio communautaire

3.1.2.4. Énergies

Malgré certaines restrictions des autorités par rapport à l'exploitation de combustible, on assiste à la production de charbon de bois et de bois de chauffe, destinée à la consommation locale. La forte utilisation du bois, et surtout celle du charbon de bois contribue inéluctablement à une déforestation qui comporte des risques environnementaux majeurs susceptibles d'annihiler les fondements de toutes les activités concernant la préservation de l'environnement.

Toutefois, de plus en plus, dans certains villages et au niveau de certaines infrastructures sociales de base, ont fait recours à l'énergie solaire. Elle est d'autant plus importante car elle sert d'alternative pour les besoins d'éclairage public et dans les foyers et même d'économie et d'appui à l'allègement des travaux des femmes dans le maraîchage et autres.

Le réseau d'électricité n'est présent que dans quelques les villages de la Commune. Tous les villages de l'intérieur n'en disposent pas encore.

▪ **Tableau de synthèse des principales contraintes**

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
-------------	--------	--------------	-----------

<ul style="list-style-type: none"> • Déforestation • Coût élevé de la technologie solaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation abusive des forêts • Manque de moyens financiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécheresse • Baisse des ressources forestières • Faible accès à l'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des populations sur l'exploitation et la protection des forêts • Aménagement de forêts communautaires • Faciliter l'accès à l'énergie aux ménages • Extension des programmes d'électrification rurale à base de panneaux solaires dans toute la commune • Extension de l'électricité dans tous les villages et quartiers de la Commune • Réfection des infrastructures et matériels électriques de la Commune
---	--	--	--

3.1.2.5. Institutions financières

La Commune de Niamone ne dispose d'aucune institution financière pouvant servir de soutien aux populations locales voulant mener des activités génératrices de revenus.

Les institutions de micro finance devraient faciliter l'accès au crédit des populations qui remplissent toutes les conditions nécessaires à l'obtention de financement et aux conditions d'adhésion.

Mais l'éloignement de ces structures qui se trouvent pour la plupart à Bignona ou à Ziguinchor constitue le principal problème qui laisse toujours la population dans d'anciennes formes d'épargnes qui reposent sur des tontines. Et pourtant on identifie dans la Commune plusieurs GIE et groupement de femmes qui auraient pu développer leurs activités si ces structures étaient à leur portée. La commune dispose aussi d'énormes potentialités reposant sur d'importantes ressources naturelles et une population dynamique qui gagnerait avec l'implantation de ces structures.

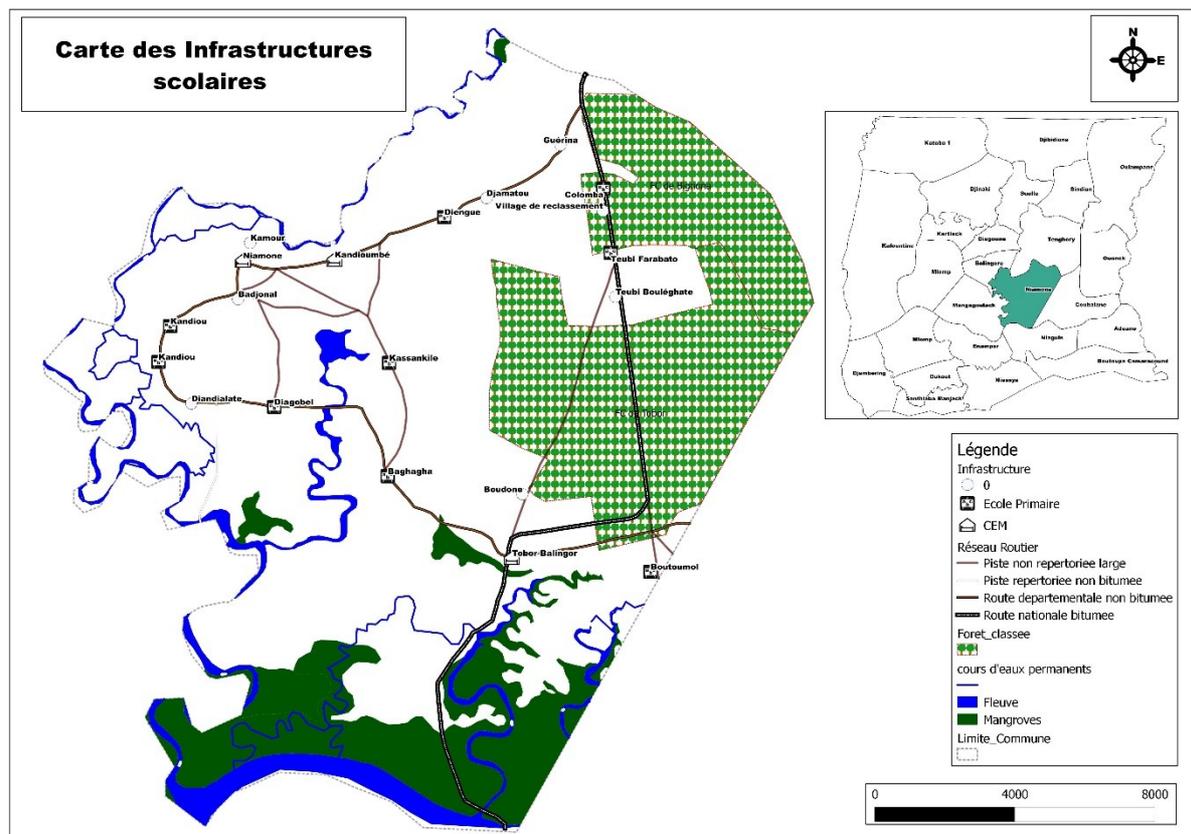
▪ Tableau de synthèse des principales contraintes

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> Inexistence de structures de microfinance dans la commune Condition d'accès au crédit difficile 	<ul style="list-style-type: none"> Activités économiques d'envergures peu valorisées Exigence de garantie Taux d'intérêt élevé 	<ul style="list-style-type: none"> Thésaurisation des ressources financières Difficultés de remboursement des prêts Limitation de l'accès au Crédit 	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser les AGR Implantation d'institution de microfinance Baisse des taux d'intérêts

3.1.3. Secteurs Sociaux de Base

3.1.3.1. Éducation/Formation

L'éducation a toujours constitué un secteur prioritaire dans les politiques locales de développement. Elle contribue de façon déterminante à l'efficacité économique et à l'éveil des citoyens. Cependant pour que ce secteur joue pleinement son rôle il est nécessaire que les conditions minimales soient réunies en termes d'infrastructures, d'équipements et de matériels scolaires.



Carte 4: les Infrastructures Scolaires de la Commune

En effet, la Commune de Niamone dispose d'une bonne couverture scolaire. Elle compte quatre cases des tout-petits, dix écoles primaires et trois CEM.

Tous les établissements scolaires sont opérationnels et fonctionnels. Ces nouvelles créations viennent régler la difficulté que vivent les élèves et les parents pour la tutelle à Bignona, ville qui accueillait les collégiens en majorité.

En matière d'infrastructures, l'existant est relativement correct, en termes de quantité, comparé à ce qui peut être noté ailleurs, dans d'autres localités. Il faut cependant noter le déficit d'équipements. Cette situation limite considérablement la capacité d'accueil des établissements et, par conséquent, l'accès à l'école pour les enfants en âge de scolarisation.

Jusqu'à nos jours qu'en même, nous remarquons un TBS qui avoisine les 100% dans la Commune et un taux d'abandon qui est nul. Certaines les écoles élémentaires de la Commune ne disposent pas d'un cycle complet. Le dynamisme du CODEC, des APE et des CGE est aussi un facteur très remarquable dans la Commune.

Quant au personnel pédagogique, comme partout ailleurs, il est essentiellement composé de maîtres contractuels, de volontaires et en nombre suffisant dans la Commune.

▪ **Tableau de synthèse des contraintes**

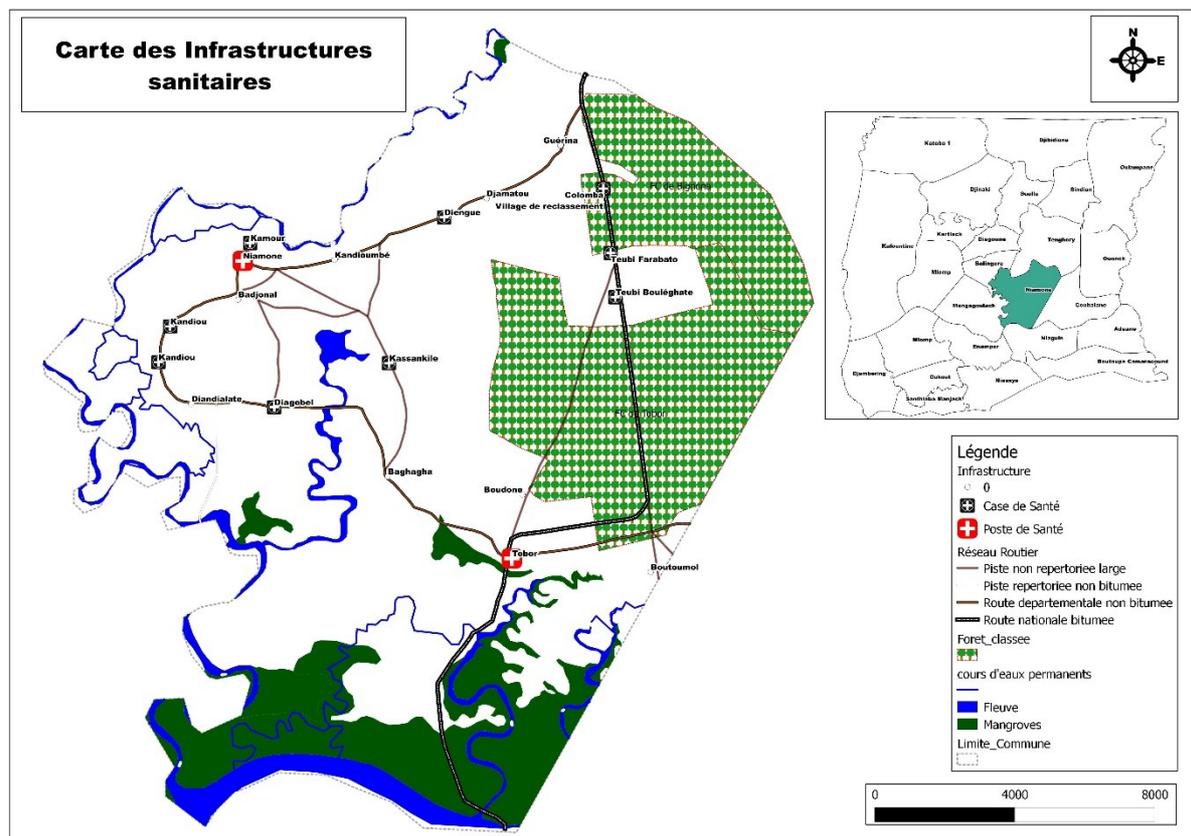
Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> Déficit de salles de classe Aucune école ne dispose de mur de clôture. Déficit d'équipement 	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance de moyens financiers. Insuffisance de moyens financiers. Insuffisance de moyens financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre important d'abris provisoires Insécurité Conditions d'étude difficiles 	<ul style="list-style-type: none"> Construction de salles de classe. Construction de murs de clôture. Renforcement de l'équipement.

3.1.3.2. Santé et Action sociale

La commune de Niamone dispose de nos jours d'une bonne couverture en structures de santé. Ces postes de santé sont gérés chacun par un infirmier chef de poste (ICP) aidé dans ses tâches par un personnel local composé essentiellement d'agents de santé communautaires (ASC) et matrones.

Malgré cette bonne fourniture en infrastructure et personnel de santé, la commune souffre d'un véritable manque de moyens matériels et logistiques. Aucun poste ne dispose d'une ambulance médicalisée pour l'évacuation des malades. Certaines structures sont dans un état de délabrement avancé. Il faut aussi noter que toutes les infrastructures existantes sont mal équipées surtout en ce qui concerne les maternités, Des comités de santé sont installés au niveau de chaque poste de santé depuis l'avènement de l'initiative de Bamako pour un meilleur fonctionnement et gestion de ces infrastructures.

L'Action sociale est effective dans la Commune à travers la Couverture médicale universelle, les Bourses familiales l'Accès aux soins de santé gratuits pour les enfants de moins de 5 ans, la Carte d'égalité des chances, tous des programmes publics en appui aux actions communales limitées par le manque de ressources.



Carte 5 : les Infrastructures sanitaires de la Commune

▪ **Tableau de synthèse**

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> Manque de sages-femme dans 	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance de ressources 	<ul style="list-style-type: none"> Surcharge du travail de l'ICP ; 	<ul style="list-style-type: none"> Recrutement assez suffisant de sages-

<p>toute la commune.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de logements d'ICP. • Absence de moyens logistiques • Absence d'équipement. 	<p>financières et faible engagement de l'Etat.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de ressources financières. • Faible engagement de l'Etat. • Insuffisance de ressources financières. • Lenteurs administratives. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accouchements non assistés. • Non-assistance à certains malades. • Mobilité réduite des agents santé. • Difficultés d'évacuer les malades. • Mauvaises conditions d'accouchement. • Insécurité • Mauvaises conditions d'accouchement. 	<p>femmes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction des logements d'ICP. • Doter les structures de santé de moyens logistiques. • Doter la commune d'une ambulance. • Construction d'une maternité équipée. • Equipement de la maternité.
--	--	---	--

3.1.3.3. Sport, Jeunesse, culture et loisirs

Le sport se limite au football avec des terrains non clôturés. Le plus souvent les rencontres se tiennent pendant l'hivernage « navétanes ». A cela s'ajoute-le manque d'équipements sportifs, l'absence d'aires de jeu permettant la pratique des autres disciplines sportives (basket ball, hand ball, volley ball etc.).

Chaque ASC assure l'animation de son village à partir des troupes folkloriques et théâtrales. Mais faute d'infrastructures adéquates et d'organisations des acteurs autour d'un programme culturel bien planifié, les activités culturelles restent très peu développées dans la commune.

Il est donc important de construire des infrastructures sportives et culturelles dignes de ce nom pour prendre en considération les préoccupations des jeunes qui constituent même le future de la Commune.

▪ Synthèse des contraintes et des hypothèses de solutions

Contraintes	Causes	Conséquences	Hypothèse de solutions
<ul style="list-style-type: none"> • Déficit d'infrastructures et d'équipements sportifs adéquats 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de moyens matériels et financiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Mal organisations des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement et clôture de terrain de foot
<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement et formation en matière d'animation culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'initiatives de politique de promotion des activités culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Faibles activités sportives • Faibles activités d'animation culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagements d'aires de jeu pour les autres sports • Construction et équipement de foyers socio éducatifs

3.1.3.4. Hydraulique

La Commune de Niamone est l'une des communes la mieux fournie en infrastructures hydrauliques. Elle compte deux (deux) forages et plusieurs puits forages répartis à travers tous les villages de la Commune.

On peut y décompter aussi plusieurs puits, puits forages et robinet jugés en quantité suffisante sur l'étendue de la Commune. Ces infrastructures sont gérées par des ASUFOR dont la fonctionnalité reste toujours à désirer par endroit vu le manque de formation des membres les constituant.

▪ Tableau de synthèse des contraintes et hypothèses de solutions

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> • Recule de la nappe • Salinité • Non satisfaction de la consommation agroalimentaire • Non satisfaction de la consommation domestique 	<ul style="list-style-type: none"> • Baises de la pluviométrie • La sécheresse et mauvaise gestion des ouvrages • Pas d'abreuvoir • Assèchement des points d'eau • Coût élevé de l'abonnement et du m³ d'eau (265 f CFA le m³). • Prise en charge du fonctionnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'alimentation en eau • Difficulté d'alimentation en eau du bétail • Faible taux de consommation en eau potable • Maladie 	<ul style="list-style-type: none"> • Recorder les ménages au réseau • Extension et densification du réseau • Installation des abreuvoirs dans la commune • Baisse du prix du m³ d'eau

3.1.3.5. Assainissement

Le niveau d'insalubrité des villages de la Commune reste très conséquent car il n'existe que des latrines traditionnelles et quelques latrines modernes qui sont en nombre très insuffisants. La plupart de ces latrines modernes sont installées avec l'avènement du programme PEPAM. Les eaux stagnantes et les ordures ménagères sont très mal gérées faute de canaux d'évacuation dans toute la commune. Les villages ne sont pas lotis ce qui rend difficile dès fois les branchements d'eau et d'électricité. Un Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) et un Plan d'Assainissement seraient une solution pertinente aux problèmes d'assainissement de la Commune de Niamone.

▪ Synthèse des contraintes et des hypothèses de solutions

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
-------------	--------	--------------	-----------

<ul style="list-style-type: none"> • Pas de mode d'évacuation des eaux usées et ordures ménagères • Absence d'équipement et infrastructure d'assainissement • Inexistence de systèmes de traitement des eaux usées et ordures ménagères • Non satisfaction des besoins d'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de plan d'assainissement • Faute de moyens financiers, manque de sensibilisation sur la gestion des ordures déchets • Méconnaissance du système de traitement • Manque de sensibilisation • Méconnaissance du système de traitement 	<ul style="list-style-type: none"> • Maladies • Insalubrité partout dans le village • Mauvaise gestion des ordures ménagères • Pollution de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un plan d'assainissement dans la commune • Sensibilisation des populations • Doter les villages en équipements et infrastructures d'assainissement • Formation /sensibilisation de la population en système de traitement et gestion des ordures ménagères
---	---	---	---

3.1.3.6. Urbanisation, Habitat et Cadre de Vie

Aucun des villages de la Commune n'est loti. D'une manière générale, l'occupation des villages s'est faite de façon spontanée. Le type d'habitat trouvé dans la plupart des villages de la Commune est le type semi-moderne, et moderne (murs en banco ou en dur et toiture en tôles de zinc) dispersé mais parfois aligné le long d'un axe principal. Ceci s'explique par la faiblesse des moyens des populations pour moderniser l'habitat.

Il faut noter que jusque-là, la Commune ne dispose d'aucun document de planification spatiale et cela compromet fortement les acquisitions de terrain pour des besoins de constructions publiques, mais aussi l'amélioration du cadre de vie des populations en termes de construction d'infrastructures d'assainissement.

La collectivité a donc le devoir de mettre en place ces outils qui sont les documents de planification spatiale pour ordonner l'occupation des sols permettant l'assainissement des localités et rendant le cadre de vie plus attractifs vu que les constructions modernes se développent très vite dans les villages situés le long de la route nationale, entre Bignona et Ziguinchor (Colomba, Teuby et Tobor).

▪ Tableau de synthèse des contraintes et des hypothèses de solutions

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
-------------	--------	--------------	-----------

<ul style="list-style-type: none"> • Pas de document de planification dans tous les villages • Absence de loyer de logements sociaux, autorisation de construire • Pas d'espaces verts 	<ul style="list-style-type: none"> • Défaut de sensibilisation • Réticence de propriétaires terriens • Tradition et culture (hospitalité) • Négligence • Agriculture • Défaut de plan de lotissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise occupation de l'espace • Difficultés d'accès à la terre • Non-respect des normes de construire • Cadre de vie non attractif 	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation de la population et du conseil municipal • Construction de logements sociaux • Acquisition de permis de construire • Plan de lotissement • Mise en valeur des espaces verts
---	--	---	--

3.2. Coopération décentralisée

La coopération décentralisée est un des parents pauvres de la Commune de Niamone. Cependant il existe plusieurs type de partenariat mais à travers les villages de Teuby et de Colomba. Toutefois il convient de noter que ce partenariat est au stade embryonnaire et il serait très import que la commune s'implique davantage le l'encadrement de ces relations qui peuvent prendre des proportions communales La commune ou conseil municipale, en tant que porte d'entrer de la collectivité locale gagnerait à mieux harmoniser les interventions dans son territoire en promouvant un certain dialogue avec les villages bénéficiaires pour un meilleur dispatching de ces dernières dans la Commune assurant un équilibre dans l'implantation des infrastructures.

3.3. Paix et cohésion sociale

Les différents problèmes identifiés dans la Commune de Niamone sont surtout ceux entre éleveurs et agriculteurs. Ils sont causés par la divagation des animaux qui détruisent très souvent les cultures. Un autre problème non moins important est celui de type foncier pour des intérêts communautaires. En effet, les familles ou propriétaires terriens sont très souvent réticents quand il s'agit de céder un terrain pour l'intérêt public.

Le traçage d'un parcours de bétail et l'instauration d'un dialogue social seraient des solutions pour une meilleure cohésion sociale dans la Commune.

3.4. Dynamique organisationnelle

3.4.1. Les groupements de promotion féminine (GPF)

La Commune compte plusieurs Groupements de Promotion Féminine affiliés à la FGPF (régionale) bénéficiant de l'encadrement du Service Départemental du Développement Communautaire.

D'une manière générale ils constituent les principales entités qui œuvrent pour le bien être des femmes. Ils interviennent le plus souvent dans le domaine du maraîchage, de la teinture, de la transformation, de la savonnerie et la poterie. Le mode de financement est acquis à partir des contributions de ses membres, des subventions de partenaires régionaux et nationaux, mais aussi des profits tirés des activités génératrices de revenus.



Photo 6 : trois femmes du GPF de Kandioumbé en séance d'arrosage

Photo 7 : Bloc maraîcher de Kandioumbé

Ils sont souvent constitués de femmes âgées de 25 ans et plus, mariées comme célibataires et ressortissant d'un même quartier ou d'un même village. Ce sont des groupements dont la taille dépend de la grandeur du village ou du quartier (25 à plus de 100 femmes).

▪ Synthèse des contraintes et des hypothèses de solutions

Contraintes	Causes	Conséquences	Hypothèse de solutions
<ul style="list-style-type: none"> • Déficit de moyens d'allègement des travaux • Déficit d'encadrement et de formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'appui financier • Mauvaises gestion des équipements • Absence de politique de prise en charge 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions de travail difficiles • Perte de temps dans les travaux • Faible productivité 	<ul style="list-style-type: none"> • Dotations d'équipements et de matériels pour le développement des AGR • Renforcement des capacités

3.4.2. Les Groupements d'Intérêt Economique (GIE)

A l'échelle de la commune, il existe toute une gamme d'organisations (GIE de quartiers, de jeunes, de femmes, de corporation) aux ambitions parfois convergentes mais au fonctionnement divergent.

Les groupements émergent généralement des quartiers. L'effectif d'un GIE est variable pouvant aller jusqu'à 25 membres voire même plus. Le mode d'adhésion est flexible. Il se fait le plus souvent par affinité ou par appartenance à la même famille. Les deux genres sont généralement présents mais avec une prédominance masculine.

Les groupements au-delà de l'entraide, l'objectif visé est souvent la recherche du profit à travers les activités génératrices de revenus et le développement de leur terroir. Les domaines d'intervention sont aussi diverses que variés et concernent le maraîchage, l'arboriculture, la transformation, la teinture et le petit commerce.

Les financements sont acquis à partir d'un fond constitué par les membres du groupement à travers des cotisations ou par un appui financier provenant d'apport extérieur sous forme de prêt remboursable ou non remboursable.

Toutefois, en dépit de leur dynamisme et du rôle important qu'ils jouent, ces organisations connaissent des difficultés qui limitent considérablement leurs activités comme le déficit de formation, de moyens financiers, d'équipements et de matériels.

▪ Synthèse des contraintes et des hypothèses de solutions

Contraintes	Causes	Conséquences	Hypothèse de solutions
<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'exercer les activités (teinture, transformation etc) • Difficultés d'écoulement des produits 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de moyens financiers et matériels • Absence de marchés fonctionnels • Non planification de la production 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du pouvoir d'achat • Perte de revenus et de produits • Perte de revenus et de produits 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction et équipement locaux • Appui des partenaires pour le financement des activités • Création de marché hebdomadaire • Organisation des producteurs en fédération

3.4.3. Les associations religieuses

La commune de Niamone compte huit plusieurs associations religieuses. Chaque village est organisé à travers ses Dahira, comités de Gamou, Communauté Catholique et autres associations de cultes. L'importance de l'effectif de ces associations est variable selon les localités de la Commune. Tous les genres sont

représentés et regroupent aussi bien les populations des villages restées sur place que celles vivant à l'extérieur du terroir.

Les associations interviennent généralement dans l'organisation de manifestations religieuses (Gamou), entre autre la construction, la gestion et la préservation des lieux de cultes. En même temps elles s'associent dans les actions et événements des villages.

Elles financent les activités à partir des cotisations des membres et des subventions reçues de tierces personnes et de bonnes volontés. Avec une importante contribution des ressortissants de la diaspora.

▪ **Synthèse des contraintes et des hypothèses de solutions**

Contraintes	Causes	Conséquences	Hypothèse de solutions
<ul style="list-style-type: none"> Manque de moyens financiers 	<ul style="list-style-type: none"> Difficulté de collecte des cotisations Absence de partenaire 	<ul style="list-style-type: none"> Entretien difficile des lieux de cultes (mosquées, chapelles etc) Désorganisation des associations religieuses 	<ul style="list-style-type: none"> Cotisations régulières (tous les ressortissants) Développement d'activités génératrices de revenus

3.4.4. Les Associations Sportives et Culturelles (ASC)

La commune compte 09 associations sportives culturelles. Chaque village est organisé à travers ses jeunes en ASC. L'importance de l'effectif des membres pour une ASC donnée dépend de la grandeur du village c'est-à-dire de sa population. L'effectif pour chaque ASC dépasse largement les 100 membres. Ces ASC œuvrent au développement de leurs villages et à l'unité des populations villageoises, cela à travers le sport et la culture. Au niveau de chaque village il existe à l'intérieur des quartiers une association pour mener des actions d'investissement humain ou d'appui aux travaux champêtres et rizicoles.

Il faut noter que ces ASC manquent considérablement d'appui pour mener à bien leurs activités.

▪ **Tableau de synthèse des principales contraintes et hypothèses de solutions**

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
-------------	--------	--------------	-----------

<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés de mener les activités ; • Non reconnaissance ; • Faible pratique d'activités culturelles ; • Querelles internes 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de récépissé • Insuffisance de moyens financiers • Difficultés de management des ASC ; • Délaissement de la culture ; • Insuffisance de d'infrastructures sportives et culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible dynamisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Construire des infrastructures socio-culturelles ; • Construire des infrastructures sportives pour les autres disciplines ; • Inciter les ASC à se formaliser ; • Renforcer les capacités des leaders des ASC ; • Inciter les ASC à promouvoir la culture
---	---	--	---

3.4.5. Autres associations de développement communautaire

La Commune compte plusieurs association paysannes à vocation socio-économique, parmi lesquelles nous notons les **Congrès**, CIV Niamone, CTD Tobor, les APE, la FGPF, l'Association des Planteurs de Niamone (Nianroufouna) et RAC / Niamone.

Les relations entre les acteurs sont dans une large mesure complémentaires, les domaines ou axes d'intervention étant variés même si l'on note des chevauchements ou des surcharges, les cibles étant parfois identiques. Les populations se trouvent, par conséquent, assez sollicitées, surtout les leaders. Ces associations jouent un rôle important dans la Commune. Elles permettent de trouver des réponses collectives aux problèmes individuels des populations. Il est cependant un acteur particulier au sein de chaque village, comme du reste dans tous les villages de la Commune, qui se singularise par son dynamisme et par son organisation. Il s'agit du Congrès.

Le Congrès est une association villageoise (disposant d'un statut juridique) de développement intervenant dans tous les secteurs de la vie socio-économique de la population. Il regroupe l'ensemble des habitants, résidents et ressortissants. Il dispose d'une Assemblée Générale qui se réunit une fois par année ou en cas de besoin (de façon extraordinaire). Il est dirigé par un bureau exécutif élu lors de l'Assemblée Générale. Le bureau se réunit périodiquement. Le congrès est structuré en sections dont le village en constitue la section locale. La création d'une section dépend du nombre de ressortissants du village dans une localité (ville en général). La cotisation des membres est la principale source de revenu du Congrès. Le

montant est annuel et, selon le village, il est fixé en fonction de critères dont : le statut (travailleur, chômeur, étudiant, élève), l'âge, le sexe et parfois la section. Dans certains villages, le montant est annuel et est défini par section qui, à son tour, fixe la proportion qui revient à chaque membre.

Les **APE** constituent un appui essentiel pour le conseil rural dans la prise en charge de certaines préoccupations scolaires, telles que la construction et l'équipement de salles de classe, de latrines, la réhabilitation de salles de classes, aussi bien que la dotation de fournitures scolaires.

Le comité local de concertation des organisations des producteurs (**CLCOP**) mis en place par l'ANCAR est très actif dans la commune (Village de Diagobel). Il s'agit d'un cadre qui œuvre pour une meilleure intégration aux politiques et programmes de développement local des populations.

Il existe également des organisations inter villageoises (les CIV Niamone) qui s'investissent autant pour le développement à travers l'aménagement participatif des forêt (Forêt de Tobor) de la Commune.

Les relations entre les différents acteurs sont largement dominées par l'appui institutionnel, pédagogique ou financier de la part des intervenants extérieurs, qu'ils soient régionaux ou nationaux.

▪ **Synthèse des contraintes et solutions**

Contraintes	Causes	Conséquences	Hypothèse de solutions
<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés de mener les activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de moyens financiers, d'infrastructures et d'équipements 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible prise en charge des préoccupations des acteurs à la base 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui de partenaires nationaux et internationaux • Développer le partenariat dans le cadre de la coopération décentralisée • Acquisition de locaux fonctionnels

3.4.6 Les organismes d'appui au développement (ONG, Projet ou Programme de l'Etat)

Les organismes d'appui au développement sont assez nombreux à intervenir dans la Commune de Niamone. Nous avons l'exemple d'USAID, La Coopération-Espagnole, ENDA, la CARITAS, l'UNICEF, le PAM, l'ONG PACT, l'Association Karambénor,

YMCA, Africare et USOFORAL. Parmi les programmes de l'Etat, nous avons l'ARD/Z le PPDC, PNDL, AMP, PRGTE (...).

En collaboration avec la municipalité, ces projets et programmes interviennent pour la plupart dans les domaines de l'éducation, l'hydraulique, l'agriculture, la gouvernance locale Agroforesterie, Santé etc.

L'existence des projets et programmes bénéficie de la présence d'une importante ressource humaine assez instruite, facilitant l'appropriation des actions par les populations locales.

3.5. Gouvernance Local

3.5. 1. Diagnostic institutionnel du Conseil municipal

3.5.1.1. Organigramme de la commune de Niamone

Le conseil municipal de Niamone est ainsi structuré :

Cabinet du maire

- Chef de Cabinet du Maire
- Assistant(e) du Maire
- Chef de protocole et chargé d'organisation des séances
- Chauffeur du Maire

Les services rattachés au Secrétariat municipal

- Bureau de l'informatique et de la communication
- Bureau central du courrier
- Bureau des archives et de la documentation

La division de l'administration générale et des finances :

- Bureau finances, budget, et comptabilité
- Bureau de la comptabilité matière, contrat et des marchés
- Bureau du personnel
- Bureau des recettes

La division des services techniques comprend:

- Bureau du patrimoine, de l'équipement et des travaux publics
- Bureau logistique entretien et maintenance
- Bureau planification et développement intégré
- Bureau étude et contrôle

- Bureau aménagement, de l'espace vert et cadre de vie
- 🚩 **La division de l'état civil comprend**
 - Bureau des naissances
 - Bureau des Mariages
 - Bureau des décès
 - Bureau des archives et pièces diverses
 - Bureau des permanents
- 🚩 **La direction des relations extérieures et de la coopération décentralisées :**
 - Bureau des relations extérieures
 - Bureau de la coopération décentralisation

Avec un mandat de 5 ans, Il est constitué de vingt (20) femmes sur les quarante (40) élus municipaux d'où une certaine parité. La moyenne d'âge des élus municipaux est de cinquante (50) ans, ce qui nous pousse à dire que le conseil est fortement représenté par la jeunesse capable de réfléchir et de porter le développement de sa propre localité.

Le niveau d'instruction des membres du conseil est jugé très acceptable car plus de la moitié a atteint un niveau secondaire.

Malgré son organisation, le conseil municipal de Niamone connaît pas mal de difficultés dans son fonctionnement. En effet, c'est la commission domaniale qui fonctionne de manière régulière ; elle est régulièrement interpellée pour des prospections dans le cadre des affectations de parcelles ou de règlement de conflits fonciers entre les populations.

Les moyens matériels du conseil municipal se résument à un véhicule de fonction, une photocopieuse et un ordinateur.

La Commune n'est pas bien dotée sur le plan financier, ses ressources proviennent, pour l'essentiel des fonds de dotation et de concours versés par l'Etat. A côté de ces fonds, la Commune perçoit de faibles recettes locales. Il s'agit des amendes correctionnelles et les produits de l'exploitation des actes d'état civil. Cette situation traduit une faible capacité financière de la Commune.

Tableau de synthèse des potentialités et contraintes

Contraintes	Causes	Conséquences	Hypothèses de solutions
-------------	--------	--------------	-------------------------

<ul style="list-style-type: none"> • Faibles ressources financières • Non fonctionnalité des commissions techniques du Conseil Municipal 	<ul style="list-style-type: none"> • Non recouvrement de la taxe municipale • Manque de formation des conseillers 	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse des investissements de la Commune • Faible de prise en charge des compétences transférées 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation pour le recouvrement de la taxe municipale • Recouvrement des permis de stationnement • Formation des conseillers
--	---	--	---

3.5.1.2. Les services Techniques Communaux

Ils sont composés de :

- ✓ Une Secrétaire Municipale
- ✓ Trois ASP
- ✓ Un chauffeur
- ✓ un agent contractuel (Etat Civil)

Au regard de cet effectif et des profils, il est aisé de conclure que le Conseil Municipal aura besoin pour la mise en œuvre de son PDC d'une forte implication des élues et de mobiliser une expertise extérieure en fonction des actions à mener dans le cadre du PDC.

3.5.1.3. Le cadre de Concertation

Il existe dans la Commune un Cadre de Concertation opérationnel qui constitue un relais au Conseil Municipal dans la gouvernance locale. Pour créer le Cadre de Concertation et s'assurer qu'il prenne en compte la représentativité de toutes les composantes de la Commune (population, village, zone) il a été créé d'abord des Conseils Consultatifs Villageois, puis ces Conseils Consultatifs Villageois se sont réunis pour créer à l'échelle zonale des Conseils Consultatifs Zonaux (04), lesquels ensuite ont permis de mettre en place le Cadre de Concertation qui en son sein, renferme (01) Bureau (voir les détails en annexe).

Cependant, ces comités ne sont pas très fonctionnels. Faute de moyens financiers pour prendre en charge les rencontres des membres, les Comités se rencontrent de manière sporadiques (lorsqu'il y'a des problèmes). Ceci ne favorise pas une certaine dynamique du Cadre de concertation lequel en fin de compte ne joue pas pleinement son rôle pour un meilleur fonctionnement en amont du Conseil Municipal.

3.5.1.4 L'Evolution du budget

Nous constatons à travers le tableau ci-dessous des efforts et une nette croissance dans les exécutions budgétaires au cours des trois dernières années, tant en Fonctionnement qu'en Investissement. Ainsi de 2014 à 2016, le taux d'exécution budgétaire global est passé de 14% à 15% avec un pic de 44% en 2015. Ceci dénote d'un effort de prise en charge globale des besoins de la collectivité de plus en plus significatif. Toutefois, ces efforts restent faibles pour répondre au besoin de portage du PDC, ce qui nécessite une contribution substantielle des pouvoirs publics et une forte mobilisation du partenariat par la Commune.

Tableau 2 : Situation d'exécution du budget des cinq dernières années

Années	Fonctionnement		Investissement		Budget global		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisation	Ratio
2014	34 128 371	14 259 331	106 000 000	5 903 649	135 128 271	20 162 980	14,9
2015	46 488 371	17 354 415	60 500 000	30 459 817	106 988 371	47 814 232	44,7
2016	107 250 000	22 631 705	267 205 000	48 260 735	160 000 000	24 978 000	15,6

IV- PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

4.1. Vision de développement de la Commune de Niamone

Les acteurs de la Commune de Niamone, en référence au bilan diagnostic de leur Commune, retiennent comme vision de développement local : **Faire de la Commune de Niamone une zone de forte production agroforestière, avec une forte capacité de transformation industrielle, qui lui permet de polariser des flux commerciaux transfrontaliers.**

4.2. Objectif global et Orientations stratégiques de Développement de la Commune de Niamone

Il s'agit pour la commune de développer une grande industrie de transformation de produits locaux et une forte commercialisation à partir de sa production forestière ligneuse et non ligneuse et la qualité de son potentiel humain.

En effet, la Commune de Niamone entend occuper une place importante dans la mise en œuvre du Plan Départemental Développement de Bignona. Elle fonde son ambition sur le potentiel Forestières et fruitière dont elle regorge (produits forestier ligneux et non ligneux et arboriculture), et la dynamique de ses organisations paysannes. La proximité des villes de Ziguinchor et de Bignona permet à la Commune de renforcer en amont sa production de fruits et d'asseoir une dynamique autour de ses potentialités d'exportation.

L'objectif global est décliné dans le Plan d'Actions Prioritaires en Trois Orientations Stratégiques (ou axes) à savoir:

- (1) Accroître l'économie local et impulser une dynamique de croissance
- (2) Développer les services communaux pour une meilleur mise en valeur du capital humain
- (3) Renforcer la gouvernance locale, la paix et les équilibres sociaux

Ces orientations sont déclinées en objectifs spécifiques sectoriels, et pour chaque objectif spécifique sectoriel en lignes d'actions à mener avec un échéancier.

4.2.1. Le Plan d'Actions Prioritaires 2019-2024 de la Commune de Niamone

Orientation stratégique N°1 : Un développement du secteur productif pour une meilleure croissance de l'économie de la Commune										
Secteur	Objectifs Spécifiques (OS) sectoriels	Actions	Géo localisation	Coûts	Echéancier					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024
Agriculture	OS1: Augmenter les surfaces cultivables, rizicoles et la production agricole de la Commune	Construire des digues anti-sel et autres ouvrages de rétention d'eau	Commune	37 000 000		x	x	X		
			Commune	36 000 000		x	x	X		
		Aménager les vallées	Commune	75 000 000		x	x	X		
			Commune	33 750 000		x	x	X		
			Commune	20 000 000		X				
		Aménager des parcours du bétail	Commune	12 500 000	x					
		Sensibiliser les populations sur les méthodes culturales à haut rendement et à forte productivité	Commune	15 000 000	x	x	x	x	x	x
		Mettre à la disposition des agriculteurs des intrants à haut rendement	Commune	5 000 000	x					

		Faciliter l'achat du matériel agricole (Tracteurs, motoculteurs et petits matériels)	Commune	12 000 000	x						
		Lutter contre les insectes ravageurs	Commune	3 000 000	x						
		Aménager des zones de cultures de contre saison	Chaque zone	10 000 000	x	x					
		Remembrer ou restructurer les terres au niveau des vallées pour faciliter la mécanisation	Zones de vallées	100 000 000	x	x	x	X	x	x	
		Aménager des espaces agricoles par filière	Chaque zone	14 000 000	x	x					
	OS2 : Avoir des infrastructures modernes couvrant les différents besoins de l'agriculture	Construire des magasins de stockage	Chaque zone	25 000 000	x	x					
		Construire des fourrières dans chaque zone	Zones	8 000 000	x						
		Faciliter l'accès à la terre pour les femmes et les jeunes	Commune	PM	x	x	x	X	x	x	
	OS3 : Disposer d'acteurs agricoles organisés et formés dans le domaine	Organiser les agriculteurs en filières	Commune	PM	x						
		Former les agriculteurs à la multiplication et la diversification de la semence locale	Commune	PM			X	X	X	X	X
		Faciliter l'accès au crédit et sources de financement aux agriculteurs	Commune	PM	x						
		Former et encadrer les arboriculteurs	Commune	12 000 000	x						
	OS1 : Moderniser et développer le secteur de	Développer l'apiculture	Commune	5 000 000	x						
		Mettre en place des équipements modernes :	Commune	15 000 000	x						
			Commune	15 000 000			x				

Elevage	l'élevage	(Abreuvoirs, etc)	Commune	13 000 000			x			
		Mettre en place des fourrages	Commune	PM	x					
			Commune	PM		x				
			Commune	PM			x			
			Commune	PM						x
	Amélioration la pratique de l'aviculture dans la Commune	Commune	PM	x						
	OS2 : Disposer dans la Commune d'acteurs organiser et formés dans le domaine de l'élevage	Créer des coopératives d'éleveurs	Commune	PM	x					
		Affecter des vétérinaires qualifiés dans la Commune	Commune		X					
		Former des agents de développement rural pour appuyer le vétérinaire de en charge de la Commune et renforcer les capacités d'intervention (moyen de déplacement)	Commune	PM	x	x	x	X	x	x
		Créer un cadre de concertation entre éleveurs et agriculteurs	Commune	PM	x					
OS3 : Améliorer la qualité du cheptel	Renforcer les capacités des éleveurs	Commune	PM	x	x	x	X	x	x	
	Promouvoir l'insémination artificielle et en assurer le suivi	Commune	3 000 000		x					
Agroforesterie	OS1 : Permettre une régénération de la forêt et préserver durablement les ressources forestières	Sensibiliser les populations sur la gestion durable des ressources forestières	Commune	1 000 000	x					
		Mettre en place des périmètres villageois (bois de village)	Commune	4 000 000	x	x	x			
		Equiper et organiser les comités de lutte contre les feux de brousses	Commune	3 000 000	x	x	x	X	x	x
		Accroître les activités de	Commune	PM	x	x	x	X	x	x

		restauration des forêts								
		Aménager toutes les forêts de la Commune	Commune	15 000 000	x	x	x			
		Appuyer techniquement et financièrement les organisations des comités forestiers, planteurs et pépiniéristes	Commune	6 000 000	x	x	x	X	x	x
Pêche	OS1: Assoir un système de préservation durable de la ressource halieutique	Délimiter les aires de reproduction avec l'appui des services techniques déconcentrés	Commune	PM	x					
		Promouvoir les activités aquacoles	Commune	PM		x				
		Accroître les activités de reboisement de la mangrove	Commune	PM	x					
	OS2 : Disposer d'acteurs formés et d'infrastructures modernes	Former les acteurs de la pêche	Commune	PM	x	x	x	X	x	x
		Construire une unité de conservation et quais de débarquement	Commune	PM	x					
			Commune	PM		x				
			Commune	PM			x			
		Construire des marchés au poisson	Commune	5 000 000	x					
	Faciliter l'accès au crédit pour l'acquisition de pirogues motorisées	Commune	PM	x						
	OS3 : Sensibiliser les acteurs sur la réglementation en matière de sécurité	Faires respecter le port du gilet de sécurité par les acteurs du secteur	Commune	PM	x					
Artisanat	OS1 : Organiser, développer,	Renforcer les capacités d'accès au crédit d'équipement des artisans	Commune	PM	x	x	x	X	x	x

	valoriser l'Artisanat local	Organiser les artisans de la Commune	Commune	PM	x					
Tourisme	OS1: faire de Commune une zone touristique levier de développement local	Construire des campements villageois	Commune	PM	x	x				
		Réhabiliter les campements existant	Commune	PM	x					
		Organiser et renforcer les capacités des acteurs du tourisme	Commune	PM	x					
		Former des guides touristiques (écotourisme, découverte) et créer un Point Info Touristique	Commune	PM	x					
		Développer davantage l'écotourisme dans les forêts communautaires	Commune	PM	x					
Industrie	OS1 : Avoir des unités de transformation compétitives et capables de booster la production agricole	Aider le CIV à nouer un partenariat viable pour prendre en charge les besoins de transformation et de conditionnement dans les filières mangues et anacarde	Commune	PM	x					
		Faciliter l'accès au financement	Commune	PM	x					
		Renforcer les capacités organisationnelles et techniques des acteurs dans les filières porteuses (anacarde, mangue, miel, céréales, PFNL)	Commune	PM	x					
Mines et Carrières	OS1: Organier l'exploitation des	Sensibiliser sur une exploitation responsable des	Commune	500 000	x					

	carrières de la Commune avec l'appui des services publics compétents	carrières en collaboration avec les services des Mines et Géologie								
		Créer un cadre de concertation entre les services déconcentrés compétents, la Commune, les propriétaires, pour rationaliser l'exploitation	Commune	PM	x					
		Sensibiliser les populations pour leur adhésion au prélèvement des taxes sur l'exploitation des carrières	Commune	PM	x					
Commerce	OS1: Faire du commerce un secteur organisé et profitable à tous	Construire des marchés	Niamone	15 000 000	x					
			Tobor	15 000 000			x			
		Organiser les commerçants en filières	Commune	PM	x					
		Organiser la commercialisation des produits agricoles et maraîchers	Commune		X					
Transport	OS1 : faciliter et développer la mobilité interne	Lobbying pour la poursuite des travaux de Construction de la piste des kalounayes vers Niamone	Commune	PM	X	x	x			
		Construire les pistes de l'intérieur	Commune	PM		x				
		Aménager des gares routières	Commune		x					
		Construction de la gare routière	Commune			X				
Communications et Télécommunications	OS1: Faciliter la communication et télécommunication	Augmenter la puissance des antennes relais existantes	Commune	PM	x					

	aux citoyens de la commune	Installer la 3G ou la 4G dans la Commune	Commune	PM	x						
		Diversifier les opérateurs	Commune		X						
		Implanter un Bureau de Poste	Commune	PM			x				
Energie	OS1 : Permettre aux populations d'accéder à l'énergie et de façon responsable	Sensibiliser les populations sur l'exploitation rationnelle et la protection des forêts	Commune	1 000 000	x						
		Etendre l'électrification solaire (ASER)	Commune	PM	x						
		Etendre le réseau d'électricité dans tous les villages de la Commune	Commune	PM	x						
		Promouvoir le biogaz et former les populations à sa production	Commune	PM	x						
Institutions Financières	OS1 : faciliter l'accès aux institutions de micro finance	Faire un plaidoyer auprès des Institutions de micro finance pour l'allègement des taux d'intérêt et les garanties	Commune	PM	x						
		Créer une ligne de crédit revolving pour accompagner les activités des jeunes et des femmes en collaboration avec une Institution de micro finance	Commune	10 000 000	x	x	x	x	x	x	
		Favoriser l'installation des services de transfert d'argent	Commune	X							
Orientation stratégique N°2: Une meilleure Offre en quantité et qualité des services communaux en vue de mieux promouvoir le capital humain											

Education/Formation	OS1 : Créer un cadre d'épanouissement effectif des élèves de la Commune	Renforcer la sécurité des écoles par la construction de murs de clôture	Commune		x	x	x			
		Renforcer les équipements dans l'ensemble des établissements	Commune	PM	x	x				
		Construire et équiper des salles dans les écoles et établissements	Commune		x					
		Construire un Lycée pour la Commune	Commune	PM	x					
		Construire des écoles maternelles	Commune	PM	x	x	x	x	x	
		Construire un centre de formation professionnelle multidisciplinaire	Commune	PM		x				
		Construire des classes d'alphabétisation	Commune	15 000 000	x					
Santé et Action Sociale	OS1 : offrir un meilleur service de santé aux populations de la Commune	Recruter une sage-femme	Commune	PM	x					
		Construire des logements d'ICP.	Commune	15 000 000	x	x	x			
		Doter les structures de Santé de moyens logistiques (motos etc)	Commune	PM	x	x				
		Doter la Commune d'ambulance	Commune	PM	x					
		Renforcer en équipement les différentes structures et y	Commune	PM	x	x				

		améliorer l'hygiène							
		Construire ou réhabiliter les murs de clôture des établissements de Santé	Commune	PM		x	x	x	
		Prise en charge progressive des agents de santé communautaire dans les postes de santé	Commune	PM	x				
		Recruter, former et renforcer les capacités des matrones	Commune	PM	x	x	x	x	x
		Réhabiliter les cases de Santé	Commune	5 000 000		x			
		Rendre opérationnelles les maternités non fonctionnelles	Commune	3 000 000	x				
		Construire des postes de Santé	Commune	PM		x	x		
		Mettre à la disposition des postes de santé d'appareils échographiques	Commune	PM	x	x			
		Sensibiliser les femmes pour faciliter les consultations prénatales	Commune	5 000 000	x	x	x	x	x
			Commune	30 000 000		x	x	x	

Jeunesse, Sports, Culture et Loisirs	OS1 : Mettre en place un cadre propice d'exercice du sport et améliorer l'encadrement des jeunes	Aménager et clôturer des terrains de sport								
		Améliorer les équipements du terrain municipal	Commune	PM	x					
		Construire et équiper des foyers socio éducatifs	Commune	PM	x	x				
		Inciter les jeunes à s'intéresser aux activités économiques		PM	x	x	x	x	x	x
		Inciter les jeunes à se formaliser par la recherche de récépissé		PM	x					
		Construire des stades omnisports		PM	x	x	x			
		Former les jeunes à la formulation, et gestion des projets générateurs de revenus		4 000 000	x	x	x	x	x	x
		Aider à l'organisation des compétitions sportives			x					
Hydraulique	OS1: Satisfaire les besoins en eau potable à toute la population de la Commune à un prix accessible à tous	Baisser le prix du m ³ d'eau		PM	x					
		Mettre en place un système de traitement d'eaux usées (récupération)		PM	x	x	x	x	x	x
		Etendre et densifier le		PM	x					

		réseau hydraulique vers les périmètres horticoles									
Assainissement	OS1 : Améliorer la qualité du cadre de vie	Construire des latrines modernes		PM	x						
		Aménager des décharges municipales des ordures ménagères		PM			x				
		Elaborer et mettre en œuvre un plan d'assainissement dans la Commune		PM			x				
		Mettre en place un système de gestion des ordures ménagères		PM		x					
	OS2 : Collecte et valorisation des déchets	Formation / sensibilisation de la population en système de traitement et gestion des ordures ménagères		600 000	x	x					
Urbanisme, Habitat et Cadre de Vie	OS1 : Rationaliser l'occupation du sol et moderniser l'habitat	Elaborer un POAS		7 000 000	x	x					
		Elaborer un plan de lotissement			X						
Orientation stratégique N°3: Renforcer la gouvernance locale, la paix et les équilibres sociaux											
Secteur	Objectifs Spécifiques (OS) sectoriels	Actions	Géo localisation	Coûts	Echéancier						
					2018	2019	2020	2021	2022	2023	

Paix et cohésion sociale	OS1 : Maîtriser les principales sources de conflits dans la Commune	Répertorier les principales sources et natures des conflits entre les villages, les quartiers, les familles	Commune	PM	x					
		Créer des comités de règlement des conflits	Commune	PM	x					
	OS2 : Assoir une culture de paix et de cohésion sociale dans la Commune	Mener des campagnes de sensibilisation à la paix et de prévention des conflits avec l'appui d'organisations spécialisées dans la gestion et la prévention des conflits	Commune	500 000	x					
Les GPF	OS1 : Organiser les GPF en acteurs de Développement	Répertorier tous les GPF de la Commune	Commune	PM	x					
		Formaliser tous les GPF et mettre en place un Programme de Formation en fonction des atouts et opportunités locales	Commune	PM	x					
	OS 2 : Promouvoir un entrepreneuriat féminin contributif au développement socio-économique de la Commune	Doter les GPF en équipements et matériels pour le développement des AGR	Commune	12 000 000	x	x	x			
		Former et renforcer les capacités des membres des GPF en Gestion et transformation de produits locaux	Commune	PM	x					
		Construire des unités de stockage et de transformation des produits agricoles, halieutiques et d'élevage	Commune	15 000 000	x					
		Former les membres des GPF en teinture et	Commune		x					

		savonnerie								
		Réorganiser le réseau des GPF	Commune		X					
		Construire des unités de conservation pour les GPF	Commune			x				
		Acquisition d'un moyen de transport des produits à écouler	Commune			X				
Total Budget estimatif				473 850 000						

4.2.2. Le Plan Triennal d'Investissement de la Commune de Niamone

Orientation stratégique N°1 : Un développement du secteur productif pour une meilleure croissance de l'économie de la Commune							
Secteur	Objectifs Spécifiques (OS) sectoriels	Actions	Localisation	Coût	Echéancier		
					2019	2020	2021
Agriculture	OS1: Augmenter les surfaces cultivables, rizicoles et la production agricole de la Commune	Construire des digues anti-sel et autres ouvrages de rétention d'eau	Commune	37 000 000		x	x
			Commune	36 000 000		x	x
		Aménager les vallées	Commune	75 000 000		x	x
			Commune	33 750 000		x	x
			Commune	20 000 000		X	
		Aménager des parcours du bétail	Commune	12 500 000	x		
		Sensibiliser les populations sur les méthodes culturales à haut rendement et à forte productivité	Commune	15 000 000	x	x	x

		Mettre à la disposition des agriculteurs des intrants à haut rendement	Commune	5 000 000	x		
		Faciliter l'achat du matériel agricole (Tracteurs, motoculteurs et petits matériels)	Commune	12 000 000	x		
		Lutter contre les insectes ravageurs	Commune	3 000 000	x		
		Aménager des zones de cultures de contre saison	Chaque zone	10 000 000	x	x	
		Remembrer ou restructurer les terres au niveau des vallées pour faciliter la mécanisation	Zones de vallées	100 000 000	x	x	x
		Aménager des espaces agricoles par filière	Chaque zone	14 000 000	x	x	
	OS2 : Avoir des infrastructures modernes couvrant les différents besoins de l'agriculture	Construire des magasins de stockage	Chaque zone	25 000 000	x	x	
		Construire des fourrières dans chaque zone	Zones	8 000 000	x		
		Faciliter l'accès à la terre pour les femmes et les jeunes	Commune	PM	x	x	x
	OS3 : Disposer d'acteurs agricoles organisés et formés dans le domaine	Organiser les agriculteurs en filières	Commune	PM	x		
		Former les agriculteurs à la multiplication et la diversification de la semence locale	Commune	PM		X	X
		Faciliter l'accès au crédit et sources de financement aux agriculteurs	Commune	PM	x		
		Former et encadrer les arboriculteurs	Commune	12 000 000	x		
Élevage	OS1 : Moderniser et développer le secteur de l'élevage	Développer l'apiculture	Commune	5 000 000	x		
		Mettre en place des équipements modernes : (Abreuvoirs, etc)	Commune	15 000 000	x		
			Commune	15 000 000		x	
			Commune	13 000 000			x
			Commune	PM	x		
		Mettre en place des fourrages	Commune	PM		x	

			Commune	PM			x	
			Commune	PM				
		Amélioration la pratique de l'aviculture dans la Commune	Commune	PM	x			
	OS2 : Disposer dans la Commune d'acteurs organiser et formés dans le domaine de l'élevage	Créer des coopératives d'éleveurs	Commune	PM	x			
		Affecter des vétérinaires qualifiés dans la Commune	Commune		X			
		Former des agents de développement rural pour appuyer le vétérinaire de en charge de la Commune et renforcer les capacités d'intervention (moyen de déplacement)	Commune	PM	x	x		x
		Créer un cadre de concertation entre éleveurs et agriculteurs	Commune	PM	x			
		Renforcer les capacités des éleveurs	Commune	PM	x	x		x
	OS3 : Améliorer la qualité du cheptel	Promouvoir l'insémination artificielle et en assurer le suivi	Commune	3 000 000			x	
	Agroforesterie	OS1 : Permettre une régénération de la forêt et préserver durablement les ressources forestières	Sensibiliser les populations sur la gestion durable des ressources forestières	Commune	1 000 000	x		
Mettre en place des périmètres villageois (bois de village)			Commune	4 000 000	x	x		x
Equiper et organiser les comités de lutte contre les feux de brousses			Commune	3 000 000	x	x		x
Accroître les activités de restauration des forêts			Commune	PM	x	x		x
Aménager toutes les forêts de la Commune			Commune	15 000 000	x	x		x
Appuyer techniquement et financièrement les organisations des comités forestiers, planteurs et pépiniéristes			Commune	6 000 000	x	x		x
Délimiter les aires de reproduction avec l'appui des services techniques			Commune	PM	x			

Pêche	OS1: Assoir un système de préservation durable de la ressource halieutique	déconcentrés					
		Promouvoir les activités aquacoles	Commune	PM		x	
	OS2 : Disposer d'acteurs formés et d'infrastructures modernes	Accroître les activités de reboisement de la mangrove	Commune	PM	x		
		Former les acteurs de la pêche	Commune	PM	x	x	x
		Construire une unité de conservation et quais de débarquement	Commune	PM	x		
			Commune	PM		x	
			Commune	PM			x
		Construire des marchés au poisson	Commune	5 000 000	x		
Faciliter l'accès au crédit pour l'acquisition de pirogues motorisées	Commune	PM	x				
Tourisme	OS1: faire de Niamone une zone touristique levier de développement local	Construire des campements villageois	Commune	PM	x	x	
		Réhabiliter les campements existant	Commune	PM	x		
		Développer davantage l'écotourisme dans les forêts communautaires	Commune	PM	x		
		Faciliter l'accès au financement	Commune	PM	x		
Commerce	OS1: Faire du commerce un secteur organisé et profitable à tous	Construire des marchés	Niamone	15 000 000	x		
			Tobor	15 000 000			x
Transport	OS1 : faciliter et développer la mobilité interne	Construire les pistes de l'intérieur	Commune	PM	X	x	x
		Aménager des gares routières	Commune	PM	x		
		Construction d'une gare routière	Commune	PM		X	
Institutions Financières	OS1 : faciliter l'accès aux institutions de micro finance	Créer une ligne de crédit revolving pour accompagner les activités des jeunes et des femmes en collaboration avec une Institution de micro finance	Commune	10 000 000	x		
Orientation stratégique N°2: Une meilleure Offre en quantité et qualité des services communaux en vue de mieux promouvoir le capital humain							
Secteur	Objectifs Spécifiques (OS) sectoriels	Actions	Localisation	Coût	2019	2020	2021
Education/Formation	OS1 : Créer un cadre d'épanouissement	Renforcer les équipements dans l'ensemble des établissements	Commune	PM	x	x	

	effectif des élèves de la Commune	Construire et équiper des salles dans les écoles et établissements	Commune		x		
		Construire un Lycée pour la Commune	Commune	PM	x		
		Construire des écoles maternelles	Commune	PM	x	x	x
		Construire un centre de formation professionnelle multidisciplinaire	Commune	PM		x	
		Construire des classes d'alphabétisation	Commune	15 000 000	x		
Santé et Action Sociale	OS1 : offrir un meilleur service de santé aux populations de la Commune	Construire des logements d'ICP	Commune	15 000 000	x		
		Doter les structures de Santé de moyens logistiques (motos etc)	Commune	PM	x	x	
		Doter la Commune d'ambulance	Commune	PM	x		
		Renforcer en équipement les différentes structures et y améliorer l'hygiène	Commune	PM	x	x	
		Construire ou réhabiliter les murs de clôture des établissements de Santé	Commune	PM		x	x
		Réhabiliter les cases de Santé	Commune	5 000 000		x	
		Construire des postes de Santé	Commune	PM		x	x

		Mettre à la disposition des postes de santé d'appareils échographiques	Commune	PM	x	x	
Jeunesse, Sports, Culture et Loisirs	OS1 : Mettre en place un cadre propice d'exercice du sport et améliorer l'encadrement des jeunes	Aménager et clôturer des terrains de sport	Commune	30 000 000		x	x
		Améliorer les équipements du terrain municipal	Commune	PM	x		
		Construire et équiper des foyers socio éducatifs	Commune	PM	x	x	
		Construire des stades omnisports		PM	x	x	x
Hydraulique	OS1 : Satisfaire les besoins en eau potable à toute la population de la Commune à un prix accessible à tous	Mettre en place un système de traitement d'eaux usées (récupération)		PM	x		
		Etendre et densifier le réseau hydraulique vers les périmètres horticoles		PM	x		
Assainissement	OS1 : Améliorer la qualité du cadre de vie	Construire des latrines modernes		PM	x		
		Aménager des décharges municipales des ordures ménagères		PM			x
		Elaborer et mettre en œuvre un plan d'assainissement dans la Commune dans le cadre de l'intercommunalité		PM			x
		Mettre en place un système de gestion des ordures ménagères dans le cadre de l'intercommunalité		PM		x	

Urbanisme, Habitat et Cadre de Vie	OS1: Rationaliser l'occupation du sol et moderniser l'habitat	Elaborer un POAS dans le cadre de l'intercommunalité		7 000 000	x	x		
		Elaborer un plan de lotissement dans le cadre de l'intercommunalité			X			
Orientation stratégique N°3: Renforcer la gouvernance locale, la paix et les équilibres sociaux								
Secteur	Objectifs Spécifiques (OS) sectoriels	Actions	Localisation	Coût	2019	2020	2021	
Les GPF	OS 2 : Promouvoir un entrepreneuriat féminin contributif au développement socio-économique de la Commune	Doter les GPF en équipements et matériels pour le développement des AGR	Commune	12 000 000	x	x	x	
		Construire des unités de stockage et de transformation des produits agricoles, halieutiques et d'élevage	Commune	15 000 000	x			
		Construire des unités de conservation pour les GPF	Commune				x	
		Acquisition d'un moyen de transport des produits à écouler	Commune				X	
Total Budget estimatif : 459 250 000 FCFA								

4.2.3. Le Plan d'Investissement Annuel 2019 de la commune de Niamone

Orientation stratégique N°1 : Un développement du secteur productif pour une meilleure croissance de l'économie de la Commune					
Secteur	Objectifs Spécifiques (OS) sectoriels	Actions	Localisation	Coût	2019
Agriculture	OS1: Augmenter les surfaces cultivables, rizicoles et la production agricole de la Commune	Aménager des parcours du bétail	Commune	12 500 000	x
		Faciliter l'achat du matériel agricole (Tracteurs, motoculteurs et petits matériels)	Commune	12 000 000	x

		Aménager des zones de cultures de contre saison	Commune	5 000 000	x
		Aménager des espaces agricoles par filière	Commune	7 000 000	x
	OS2 : Avoir des infrastructures modernes couvrant les différents besoins de l'agriculture	Construire des magasins de stockage	Commune	12 500 000	x
		Construire des fourrières dans chaque zone	Commune	8 000 000	x
Elevage	OS1 : Moderniser et développer le secteur de l'élevage	Mettre en place des équipements modernes : (Abreuvoirs, Forage etc)	Commune	15 000 000	x
		Aménager toutes les forêts de la Commune et avec des pare-feux	Commune	8 333 333	x
Pêche	OS2 : Disposer d'acteurs formés et d'infrastructures modernes	Construire un marché au poisson	Commune	5 000 000	x
Tourisme	OS1 : faire de la zone de Commune une zone touristique levier de développement local	Ouvrir le campement écotouristique villageoise de Tobor	Commune	PM	x
Industrie	OS1 : Avoir des unités de transformation compétitives et capables de booster la production agricole	Construction d'une unité de transformation de PFNL et produits céréaliers	Commune	PM	X
Commerce	OS1 : Faire du commerce un secteur organisé et profitable à tous	Construire un marché	Commune	15 000 000	x
		Ouverture du marché hebdomadaire et à bétail	Commune	3 000 000	x
Transport	OS1 : faciliter et développer la mobilité interne	Construire la piste Corniche reliant : les villages de l'intérieur à la nationale	Commune	PM	X
		Réhabiliter une piste	Commune	PM	x
		Organiser les acteurs pour la mise en place de moyens de transport adéquats	Commune	PM	x

		Aménager une gare routière	Commune		x
Energie	OS1 : Permettre aux populations d'accéder à l'énergie et de façon responsable	Etendre le réseau d'électricité dans tous les villages de la Commune	Commune	PM	x
Orientation stratégique N°2: Une meilleure Offre en quantité et qualité des services communaux en vue de mieux promouvoir le capital humain					
Secteur	Objectifs Spécifiques (OS) sectoriels	Actions	Localisation	Coût	2019
Education/Formation	OS1 : Créer un cadre d'épanouissement effectif des élèves de la Commune	Renforcer les équipements dans l'ensemble des établissements	Commune	PM	x
		Construire un Lycée pour la Commune	Commune	PM	x
		Construire des écoles maternelles	Commune	PM	x
		Construire des classes d'alphabétisation	Commune	15 000 000	x
Santé et Action Sociale	OS1 : offrir un meilleur service de santé aux populations de la Commune	Construire des logements d'ICP.	Commune	15 000 000	PM
		Doter la Commune d'ambulance	Commune	PM	x
		Renforcer en équipement les différentes structures et y améliorer l'hygiène	Commune	PM	x
		Rendre opérationnelles les maternités non fonctionnelles	Commune	3 000 000	x
		Mettre à la disposition des postes de santé d'appareils échographiques	Commune	PM	x
Jeunesse sport et Loisir		Aménager et clôturer des terrains de	Commune	PM	x

	OS1 : Mettre en place un cadre propice d'exercice du sport et améliorer l'encadrement des jeunes	sport			
		Construire et équiper des foyers socio éducatifs	Commune	PM	x
		Construire de stade omnisport	Commune	PM	x
Hydraulique	OS1 : Satisfaire les besoins en eau potable à toute la population de la Commune à un prix accessible à tous	Construire des forages multi villageois	Commune	PM	x
		Mettre en place un système de traitement d'eaux usées (récupération)	Commune	PM	x
		Etendre et densifier le réseau hydraulique vers les périmètres horticoles	Commune	PM	x
Assainissement	OS1 : Améliorer la qualité du cadre de vie	Construire des latrines modernes	Commune	PM	x
Orientation stratégique N°3: Renforcer la gouvernance locale, la paix et les équilibres sociaux					
Secteur	Objectifs Spécifiques (OS) sectoriels	Actions	Localisation	Coût	2019
Les GPF	OS 2 : Promouvoir un entrepreneuriat féminin contributif au développement socio-économique de la Commune	Doter les GPF en équipements et matériels pour le développement des AGR	Commune	4 000 000	x
		Construire des unités de stockage et de transformation des produits agricoles, halieutiques et d'élevage	Commune	15 000 000	x
Coût estimé du plan annuel d'investissement 2019: 142 000 000 FCFA					

4.3. Stratégie de mise en œuvre du PDC

4.3.2. Principes directeurs de la mise en œuvre

Les principes directeurs de la stratégie de mise en œuvre du PDC sont fondés sur ceux qui ont servi de base pour la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques et locales telles que le PSE et le PDD de Bignona dont les orientations ont guidé l'élaboration du PDC :

- **Efficacité et de l'efficience** : Le processus de mise en œuvre du PDC et les acteurs (institutions et organisations) qui en ont la responsabilité doivent donner des résultats en fonction des besoins, tout en utilisant au mieux les ressources. L'ensemble des acteurs concernés (y compris les populations à la base) peuvent directement avoir accès aux processus et aux institutions et recueillir l'information qui doit être accessible et suffisante pour permettre à toutes les parties prenantes de comprendre ce qui est fait, et d'en assurer le suivi.
- **Etat de droit** : Les règles de gestion du terroir doivent être appliquées de façon équitable et impartiale, en particulier les questions relatives aux droits de chaque citoyen d'avoir accès aux ressources. Les dispositifs qui seront mis en place et les processus doivent viser à répondre aux besoins de toutes les parties prenantes. La bonne gouvernance doit jouer un rôle d'intermédiaire entre des intérêts différents afin d'aboutir à un large consensus sur ce qui sert le mieux les intérêts des populations de la Commune et, le cas échéant, sur les politiques et les procédures à la fois nationales, régionales et départementales, dans une parfaite cohérence avec les dispositions d'intégration sous régionale (CEDEAO et UEMOA).
- **Redevabilité** : Les décideurs au niveau du Conseil Municipal et des autres acteurs dépositaires de responsabilité dans la mise en œuvre du PDC (y compris les acteurs non gouvernementaux) doivent rendre des comptes au public, ainsi qu'aux parties prenantes institutionnelles.
- **Participation** : Toutes les parties prenantes (catégories) auront voix au chapitre en matière de prise de décisions, directement ou par l'intermédiaire de représentations légitimes qui défendent leurs intérêts. Cette participation doit être la plus large possible et fondée sur la liberté d'association et de parole, ainsi que sur les capacités nécessaires à chacun pour participer de façon constructive à la prise de décisions.
- **Équité** : L'ensemble des parties prenantes ont la possibilité d'améliorer ou de maintenir leurs conditions de vie/ de travail.

- **Appropriation** : La collectivité locale exerce une réelle maîtrise sur ses politiques et stratégies de développement local et assure la coordination des actions relatives à leur mise en œuvre.
- **Alignement** : Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) doivent reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies locales de développement ainsi que les procédures y relatives.
- **Harmonisation** : Les actions des PTF sont mieux harmonisées et plus transparentes, et permettent une plus grande efficacité collective au sein de la Commune.
- **Gestion axée sur les résultats** : L'ensemble des composantes du dispositif de mise en œuvre du PDC doit s'inscrire dans une logique de gérer les ressources et d'améliorer les processus de décision en vue d'obtenir des résultats de développement durable de la Commune.
- **Responsabilité mutuelle** : Les PTF et la Collectivité, partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.

4.3.3. Dispositif institutionnel de pilotage

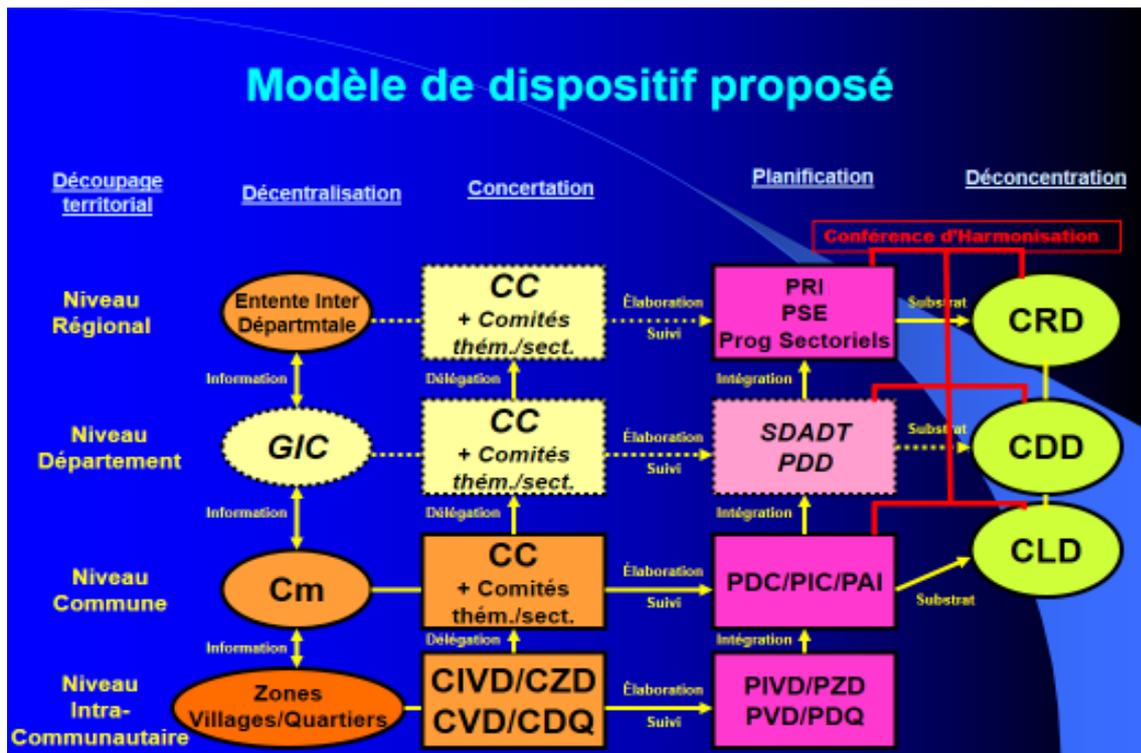
4.3.3.1. Arrangements institutionnels de mise en œuvre

Le dispositif de mise en œuvre du PDC s'insère dans le cadre des arrangements institutionnels retenus à l'échelle régionale pour une mise en œuvre harmonisée des actions de développement.

Ce dispositif pourrait reposer sur des Cadres de Concertation au niveau des villages, qui seraient agrégés à l'échelle communal par un système de représentation équitable, pour créer un Cadre de Concertation Communal.

Ce cadre de Concertation Communal permettra au Conseil municipal d'assurer un suivi de la mise en œuvre du PDC et de promouvoir une dynamique de gouvernance participative.

Le modèle de Cadre de Concertation proposé par les acteurs régionaux et approuvé par les autorités administratives se résume sur le schéma suivant.



4.3.3.2. Rôles et responsabilités des acteurs

Globalement, l'esprit qui préside à la mise en œuvre du PDC n'étant pas d'affecter à priori des actions à des catégories d'acteurs, les rôles et responsabilités sont centrés sur la nécessité pour chaque partie prenante de s'assumer, afin de participer de manière significative tant dans la conception que dans la mise en œuvre d'actions articulées autour du PDC et qui relèvent de leurs compétences conformément à la Loi sur l'Acte 3 de la Décentralisation.

→ Le Conseil Municipal

Globalement, le Conseil municipal se chargera pour la mise en œuvre du PDC de :

- Promouvoir auprès des PTF, des Services de l'Etat et de la Coopération décentralisée les projets contenus dans le PDC;
- Participer au suivi et à la mise en œuvre du PDC, en rendant compte de l'avancement de la recherche de partenaires mais également des projets mis en œuvre ;
- Développer des synergies intervillageoises pour faciliter la mise en œuvre des mesures intervillageoises qui pourraient découler du PDC;
- Participer effectivement, à travers une représentation à définir, au dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation du PDC.

→ Les Agences et Services Techniques Déconcentrés

Les Agences et Services Techniques Déconcentrés de l'Etat, devront pour leur part et chacun en ce qui le concerne et, en tenant compte de leurs spécificités:

- Soutenir le Conseil municipal dans la formulation et la mise en œuvre des projets phares issus du PDC ;

- Contribuer directement au financement du PDC ou à travers leurs partenaires stratégiques ;
- Participer au suivi évaluation du PDD à travers des revues conjointes avec le Conseil municipal.

→ *Les Acteurs Non Gouvernementaux (ANG)*

L'ensemble de ces acteurs sont parties prenantes à part entière dans la mise en œuvre du PDC. A cet effet, les organisations qui composent chaque catégorie peuvent initier des actions spécifiques mais articulées au Plan d'Actions Prioritaires (PAP) et bénéficient dans ce cadre des mécanismes de financement retenus. Les ANG sont membres des différentes instances de mise en œuvre du plan. Les acteurs ont pour rôles : i) la définition des modalités de participation et de représentation au sein des instances de mise en œuvre de la stratégie ; ii) la coordination du suivi de la mise en œuvre des projets d'ANG.

→ *Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)*

Il est recherché dans le rôle des PTF une meilleure harmonisation des financements mis en place et leur complémentarité dans la promotion du PDC, intégrant les synergies intersectorielles. Sous ce rapport, il relève de la responsabilité des PTF, dans l'ensemble des projets soutenus de manière sectorielle ou transversale, l'intégration obligatoire de variables de mesure des performances spécifiques au PDC. Dans ce cadre, une commission PTF sera mise en place dont les modalités de fonctionnement et de contribution seront définies de manière consensuelle avec le Conseil municipal.

4.3.4. Instruments de mise en œuvre

4.3.4.1. Le Plan Annuel d'Investissement

A ce niveau, le Conseil municipal doit pour chaque année, extraire dans le Plan d'Actions Prioritaires, les actions à mener pour chaque année et le soumettre en conseil pour adoption. Une fois adopté puis adopté par l'autorité administrative, le PAI doit être mis en œuvre en identifiant clairement les différentes sources de financement des actions planifiées pour l'année. A la fin de chaque année, une évaluation est faite pour mesurer le niveau d'exécution du PAI et élaborer en conséquence le PAI de l'année suivante.

4.3.4.2. Le cadre de Suivi Évaluation

Il doit définir très clairement les éléments suivants : i) Cadre de Mesure des Rendements du PDC ; ii) les méthodes de gestion des informations (collecte, traitement, stockage et diffusion) ; iii) le dispositif de suivi évaluation, avec une définition très claire des rôles et responsabilités des acteurs impliqués.

4.3.4.3. Le cadre de mesure des rendements du PDC

Il doit fournir l'ensemble des variables de mesures que sont les indicateurs. Pour chacune de ces variables de mesures qui sont déclinées pour chaque niveau de la chaîne de résultats, des cibles seront fixées. Celles-ci traduiront les ambitions retenues par la Commune pour contribuer significativement à l'amélioration des conditions d'existence des populations. Ces ambitions se veulent alignées à la position stratégique qu'occupe le Commune dans le développement départemental.

4.3.4.4. La méthode de gestion de l'information

Elle repose sur un ensemble d'outils dont des fiches de collectes d'informations, un Système d'Information Géographique (SIG) et un rapport de performance.

Les fiches de collecte d'informations seront gérées aux différents niveaux de production de statistiques (services techniques, projets de développement, autres acteurs sociaux).

Le SIG sera situé au sein de l'instance en charge de la mise en œuvre du PDC. Il permettra de paramétrer l'ensemble des données statistiques et créer toutes les relations dans la hiérarchie et la synergie des variables de mesure des progrès contenues dans le cadre de mesure des rendements. Ce qui favorise une information systématique des indicateurs et *in fine* l'analyse de leur évolution au regard des réalisations et des objectifs poursuivis.

4.3.4.5. Le Rapport de performance de la mise en œuvre du PDC

Il est produit annuellement et permet de récapituler et d'analyser les progrès. Il s'appuie sur le cadre de mesure des rendements et du support de suivi automatisé.

4.3.4.6. Les instruments sectoriels de mise en œuvre

Les acteurs sectoriels, disposent d'instruments spécifiques ou intégrés de mise en œuvre d'actions de développement. Ainsi, tous les projets sectoriels venant en appui au processus de développement de la Commune quel qu'en soit l'entrée devront s'articuler au processus communal en indiquant de façon très claire leur contribution attendue dans l'atteinte des objectifs de développement communaux.

4.3.5. Le Financement du PDC

4.3.5.1. Évaluation des coûts

Les coûts relevant de la mise en œuvre du PDC sont évalués de manière générale dans le PDC, mais c'est à travers l'instrument de programmation opérationnelle qu'est le PAI (Plan Annuel d'Investissement), que les actions seront annuellement mieux budgétisées.

4.3.5.2. Les Sources de financement

Les sources de financement du PDC sont multiples et multiformes, on peut cependant distinguer :

- Le financement par les collectivités locales (Communes, Conseil Départemental) à travers des ressources propres tirées de leur budget ;
- Le financement par l'État du Sénégal grâce aux budgets des Ministères sectoriels (Éducation, Santé, Hydraulique, Énergie, etc.), les Agences publiques et les Projets / Programmes nationaux;
- Le financement par des Partenaires Techniques et Financiers, bilatéraux ou multilatéraux ;
- Le Financement au travers de la coopération décentralisée ;
- Le financement au travers de la diaspora de la Commune résidant notamment dans l'union Européenne, en Amérique du Nord dans la CEDEAO et l'UEMOA ;
- À travers différentes taxes prévues par des lois à travers différents codes comme :
 - *Le code de l'environnement*

Les dispositions de la loi N° 2001-01 du 15 Janvier 2001 portant code de l'environnement et de son décret d'application N° 2001-282 du 12 Avril 2001 constituent le cadre législatif et réglementaire fondamental régissant les activités ayant des incidences environnementales. La loi et son décret d'application traitent des procédures d'Étude d'Impact Environnemental (EIE).

- Le code forestier

La loi N° 98/03 du 08 janvier 1998 (partie législative) dispose, en son article L. 44, que « Toute exploitation minière, toute fouille altérant le sol et les formations forestières sont interdites dans les forêts classées, sauf autorisation du Ministre chargé des Eaux et Forêts. En dehors des forêts classées, elles doivent être autorisées par le Président du Conseil Départemental après avis du Conseil Municipal concerné. Le code précise que l'autorisation n'est accordée qu'au vu d'un dossier comprenant, entre autres, une étude d'impact sur le milieu effectuée par, le service des Eaux et Forêts, ou par toute autre personne physique ou morale agréée par ce dernier, aux frais du demandeur.

IV. Annexes

Annexe 1 : Tableau 3 : liste des membres du cadre de concertation de la zone 1

N°	PRENOMS	NOM	SEXE	AGE	VILLAGE DE PROVENANCE	PROFESSION	CONTACTS
1	Mamadou Lamine	SANE	M	52	TEUBI	INFORMATICIEN	77 150 08 30
2	Ansoumana	SANE	M	62	TEUBI	CULTIVATEUR	77 609 58 19
3	Mamadou Mamina	SANE	M		TEUBI		77 025 71 46
4	Cherif	SANE	M	56	TEUBI	CULTIVATEUR	77 424 87 53
5	Amy	SANE	F	48	TEUBI	MENAGERE	77 166 51 39
6	Fatou Charlotte	BADIANE	F	24	TEUBI	MENAGERE	77 990 49 91
7	Fily	GOUDIABY	F	40	TEUBI	MENAGERE	77 010 30 57
8	Fatou	COLY	F	62	COLOMBA	MENAGERE	77 629 57 04
9	Moustapha	DIATTA	M	47	COLOMBA	CULTIVATEUR	77 328 82 24
10	Sénébou	SAMBOU	F	50	COLOMBA	MENAGERE	
11	Mariétou	DIEDHIOU	F	37	COLOMBA	MENAGERE	78 327 81 71
12	Khadidiatou	BA	F	29	COLOMBA	RELAIS	77 328 51 53
13	Cheikh Moustapha A.	COLY	M	50	COLOMBA	MACON	77 702 22 90
14	Bourama	DIATTA	M	28	COLOMBA	CULTIVATEUR	77 958 71 27
15	Diarra	MANGA	F	45	VRS	MENAGERE	
16	Fatou	DIEDHIOU	F	48	VRS	RELAIS	77 233 59 58
17	Omar	SENE	M	48	VRS	INFORMATICIEN	77 514 87 69
18	Aminata	SANE	F	26	VRS	MENAGERE	77 029 47 13
19	Souleymane	DIEME	M	46	VRS	ATEF	77 149 77 29
20	Cheikh Ousmane	DIEDHIOU	M	37	VRS	TECHNICIEN AUDIOVISUEL	77 767 39 20
21	Nouha	DRAME	M	51	VRS	CULTIVATEUR	
22	Edouard	DIATTA	M	61	GUERINA	CULTIVATEUR	77 269 55 85
23	Cyprien	KABO	M	40	GUERINA	CULTIVATEUR	78 262 84 94
24	Eléonore	BADIANE	F	57	GUERINA	MENAGERE	77 919 44 46
25	Fatoumata	BADJI	M	55	GUERINA	MENAGERE	77 719 61 52
26	Pierre Fiacre	COLY	M	46	GUERINA	AGENT COMMUNAL	77 630 61 19
27	Laurent	KABO	M		GUERINA		
28	Fatou	DIEDHIOU	F		GUERINA		
1	Lamine	DIATTA	M		COLOMBA	CONSEILLER MUNICIPAL	77 550 46 20
2	Mamadou Lamine	DIEME	M		COLOMBA	CONSEILLER MUNICIPAL	77 895 74 73
3	Abdourahmane	DIATTA	M			CONSEILLER MUNICIPAL	77 497 25 80
4	Fatou Bintou	COLY	F			CONSEILLERE MUNICIPAL	
5	Adama	DIEME	F			CONSEILLERE MUNICIPAL	

6	Omar	COLY	M			CONSEILLER MUNICIPAL	
7	Dandang	SANE	M			CONSEILLER MUNICIPAL	
8	Lansana	SANE	M			CONSEILLER MUNICIPAL	
9	Diatou	BADJI	F		TEUBI	CONSEILLERE MUNICIPAL	77 739 08 29
10	Fatou	BADJI	F			CONSEILLERE MUNICIPAL	
11	Maï	SANE	F			CONSEILLERE MUNICIPAL	
12	Awa	SANE	F			CONSEILLERE MUNICIPAL	
1	Firmin	DIATTA	M		GUERINA	CHEF DE VILLAGE	
2	Siaka	BIAGUI			COLOMBA	CHEF DE VILLAGE	77 280 05 52
3	Bacary	SANE			TEUBI	CHEF DE VILLAGE	
4	Baba	SANE			VRS	CHEF DE VILLAGE	

Tableau 4 : Bureau cadre de concertation zone 1

Fonction	Prénoms	Noms
Président	Souleymane	DIEME
Vice - Président (e)	Khadidiatou	BA
Secrétaire général(e)	Edouard	DIATTA
Secrétaire général (e) Adjoint (e)	Moustapha	DIATTA
Trésorier (e) Général (e)	Mariétou	DIEDHIOU
Trésorier (e) Général (e) Adjoint (e)	Fatou	DIEDHIOU

Tableau 5 : liste des membres du cadre de concertation de la zone 2

N°	PRENOMS	NOM	SEXE	VILLAGE DE PROVENANCE	PROFESSION	CONTACTS
1	Nazaire	COLY	M	TOBOR		77 951 96 59
2	Mamadou Lamine	SAGNA	M	TOBOR		77 717 46 52
3	Léona Gabriel	BIAGUI	F	TOBOR		77 538 28 59
4	Thomas	MANGA	M	TOBOR	ELEVE	77 583 97 35
5	David	NIANDIO	M	TOBOR		77 088 13 85
6	Salimata	COLY	F	TOBOR		78 251 06 14
7	Malang	BODIAN	M	TOBOR		77 051 37 38
8	Hubert Eugène	BIAGUI	M	TOBOR		78 364 55 32
9	Antoine	BIAGUI	M	TOBOR		77 029 25 29
10	Mamadou	GOUDIABY	M	TOBOR		77 084 16 02
11	Famara	SAGNA	M	TOBOR		77 940 81 91
12	Cyprien	COLY	M	TOBOR		77 517 03 96
13	Mohamed	TENDENG	M	TOBOR	ETUDIANT	77 200 95 68

14	Malick	GOUDIABY	M	TOBOR		77 942 78 19
15	Malang	DRAME	M	BAGHAGHA		78 289 10 74
16	Ibrahima	MANE	M	BAGHAGHA		77 931 18 73
17	Gabriel Paul Damas	COLY	M	BAGHAGHA		77 945 93 15
18	Fatou	BAYO	F	BAGHAGHA		77 012 87 94
19	Abdoulaye	DANFA	M	BAGHAGHA	CULTIVATEUR	
20	Chérif	DIEDHIOU	M	BAGHAGHA		77 073 47 69
21	Ansoumana	GOUDIABY	M	BAGHAGHA		77 320 20 18
22	Ndèye Sona	CISSE	F	BAGHAGHA		77 838 52 73
23	Aramatoulaye	DIEDHIOU	F	BAGHAGHA		
24	Ibrahima	MANDIANG	M	BAGHAGHA		76 349 11 51
25	Mame Babou	GASSAMA	M	BAGHAGHA		76 611 84 90
26	Moussa	CISSE	M	BAGHAGHA		78 184 94 67
27	Matar	KAMBAYE	M	BAGHAGHA		
28	Isidore	COLY	M	BAGHAGHA		
1	Ousmane	MANGA	M			77 560 37 14
2	Cheikh Ameth Tidiane	SOW	M			77 922 19 07
3	Yaye Amy	KONTE	F			77 731 89 50
4	Marie Thérèse	COLY	F			77 371 56 62
5	Anastasie	COLY	F			
6	Seydou Boss	GOUDIABY	M			
7	Edwige Scholastique	SAMBOU	F			78 501 99 28
8	Alain Bernard	DIEDHIOU	M			
9	Marcel	SAMBOU	M			
10	Atab	BADJI	M			
11	Khady	BIAGUI	F			
12	Moustapha Sané	DIEME	M			
13	Mame Diarra	BADJI				

Tableau 6 : Bureau cadre de concertation zone 2

Fonction	Prénoms	Noms
Président :	Mohamed	COLY
Vice - Président (e) :	Ansoumana	GOUDIABY
Secrétaire général(e) :	Malang	DRAME
Secrétaire général (e) Adjoint (e) :	Antoine	BIAGUI
Trésorier (e) Général (e) :	Thomas	MANGA
Trésorier (e) Général (e) Adjoint (e) :	Paul Gabriel	Damas COLY

Tableau 7 : liste des membre du cadre de concertation de la zone 3

N°	PRENOMS	NOM	SEXE	AGE	VILLAGE DE PROVENANCE	PROFESSION	CONTACTS
1	Idrissa	COLY	M	67	NIAMONE	POINTEUR	77 659 34 37
2	Youssouph	COLY	M	37	NIAMONE	PLOMBIER	77 267 59 24
3	Bacary	COLY	M	51	DIENGUE	CULTIVATEUR	77 327 22 83
4	Idrissa	DIEME	M	34	NIAMONE	CULTIVATEUR	77 640 25 27
5	Kéba	FATY	M	46	DIENGUE	CULTIVATEUR	77 105 69 08
6	Suzanne	DIATTA	F	59	DIENGUE	MENAGERE GPF	77 402 68 99
7	Youssouph	SANO	M	27	DIENGUE	ELEVE	77 071 83 56
8	Ousmane	DIATTA	M	54	DIENGUE	AGENT SANTE COMMUNAUTAIRE	77 542 40 08
9	Oumar	BIAGUI	M	36	DIENGUE	ETANCEISTE	77 205 73 42
10	Cheikh Boubacar	COLY	M	53	NIAMONE	CONDUCTEUR FORAGE	77 174 92 44
11	Aliou	BIAGUI	M	43	DIENGUE	MACON	77 048 47 93
12	Matar	DIATTA	M	40	DIENGUE	CULTIVATEUR	77 715 24 20
13	Fatou	SANO	F		DIENGUE	MENAGERE	76 593 11 33
14	Ousseynou	DIATTA	M	30	NIAMONE	CULTIVATEUR	77 422 65 68
15	Assane	DIEME	M	28	NIAMONE	CULTIVATEUR	70 658 64 55
16	Abdoulaye	GOUDIABY	M	23	NIAMONE	ELEVE	78 260 31 29
17	Kaoussou	COLY	M	46	NIAMONE	CULTIVATEUR	70 657 20 01
18	Vieux Malang	COLY	M	22	NIAMONE	ELEVE	77 185 68 75
19	Souleymane	DIEME	M	35	NIAMONE	CULTIVATEUR	70 693 73 08
20	Lansana	COLY	M	40	DIENGUE	APPRENTI CHAUFFEUR	77 157 54 68
21	Binta	CISSE	F	52	DIENGUE	MENAGERE	77 067 05 10
22	Khady	FATY	F	47	DIENGUE	MENAGERE	78 516 81 97
23	Famara	COLY	M	24	NIAMONE	ETUDIANT	78 274 31 11
24	Mamadou	BIAGUI	M	40	NIAMONE	CULTIVATEUR	70 650 62 26
25	Malamine	COLY	M	27	DIENGUE	CULTIVATEUR	77 918 08 19
26	Moctar	COLY	M	46	DIENGUE	AGROPASTEUR	77 709 68 17
1	Mamadou Lamine	KABO			NIAMONE		
2	Seynabou	GOUDIABY			NIAMONE		
3	Bineta	COLY			NIAMONE		
4	Maïmouna	SAGNA			NIAMONE		
5	Rokhaya	GOUDIABY			NIAMONE		
6	Sarba	CISSE			DIENGUE		
7	Djibril	COLY			DIENGUE		
8	Mamadou	COLY			DIENGUE		
9	Nfally	DIEME			NIAMONE		
10	Malick	COLY			NIAMONE		

1	Idrissa	COLY			NIAMONE	Chef Village KASSANKIL	
2	Sidy	COLY			NIAMONE	Chef Village KANDIOUMBE	77 151 68 14
3	Bourama	COLY			NIAMONE		
4	Bakary	DIEME			NIAMONE		
5	Moustapha	SAMBOU			NIAMONE	Chef Village KASSANKIL	
6	Sana	COLY			DIENGUE	Chef Village DIENGUE	77 279 04 99

Tableau 8 : Bureau du cadre de concertation zone 3

Fonction	Prénoms	Noms
Président	Idrissa	COLY
Vice - Président (e)	Youssouph	COLY
Secrétaire général(e)	Bacary	COLY
Secrétaire général (e) Adjoint (e)	Idrissa	DIEME
Trésorier (e) Général (e)	Kéba	FATY
Trésorier (e) Général (e) Adjoint (e)	Suzanne	DIATTA

Tableau 9 : Liste des membres du cadre de concertation de la zone 4

N°	PRENOMS	NOM	SEXE	AGE	VILLAGE DE PROVENANCE	PROFESSION	CONTACTS
1	Souleymane	DIEME	M	54	KANDIOU	PLOMBIER	78 417 35 01
2	Insa	DIEME	M	59	KANDIOU		77 021 24 70
3	Abdoulaye	DIEME	M		KANDIOU		77 439 49 94
4	Seyni	COLY	M		KANDIOU		77 971 75 09
5	Sira	DIEME	F	56	KANDIOU	MENAGERE	77 970 72 90
6	Mouminatou	DIEME	F		KANDIOU		78 613 44 97
7	Ramatoulaye	DIEME	F	19	KANDIOU	MENAGERE	78 419 28 83
8	Aïssatou	DIEME	F		KANDIOU		70 455 56 60
9	Cheikh Sidaty	DIEDHIOU	M	29	DIANDIALATTE	CULTIVATEUR	77 572 95 59 / 77 978 68 21
10	Adramé	SAGNA	M		DIANDIALATTE		
11	Aminata	SAGNA	F	34	DIANDIALATTE	MENAGERE	
12	Famara	BADIANE	M	44	DIANDIALATTE	CULTIVATEUR	78 253 91 97
13	Abdoulaye	BADIANE	M	54	DIANDIALATTE	CULTIVATEUR	78 263 31 50
14	Ibrahima	DIEDHIOU	M	49	DIANDIALATTE	CULTIVATEUR	78 562 55 37
15	Fatou	DIATTA	F	46	DIANDIALATTE	MENAGERE	
16	Yacine	DIATTA	F		DIANDIALATTE		
17	Bourama	DIATTA	M	59	DIAGOBEL	CULTIVATEUR	76 351 88 84
18	Idrissa	DIEME	M		DIAGOBEL	CULTIVATEUR	77 023 54 45
19	Yancouba	BADIANE	M	53	DIAGOBEL	CULTIVATEUR	77 850 63 70

20	Aminata	DIATTA	F		DIAGOBEL		
21	Seynabou	SAGNA	F		DIAGOBEL		
22	Pauline	GOUDIABY	F		DIAGOBEL		
23	Monique	GOUDIABY	F		DIAGOBEL		
24	Pierre Marie	DIATTA	M		DIAGOBEL		
25							
1	El hadji	BADIANE	M		DIANDIALATTE	CULTIVATEUR	76 883 37 51
2	Adama	BADIANE	F		DIANDIALATTE		
3	Moustapha	DIATTA	M		DIAGOBEL		
4	Khady	DIATTA	F		DIAGOBEL		
5							
1	Djibril	BADIANE	M		DIANDIALATTE	CHEF DE VILLAGE	77 572 95 59
2	Bacary	BADIANE	M		DIAGOBEL	CHEF DE VILLAGE	77 081 93 97
3	Sadibou	DIEME	M		KANDIOU	CHEF DE VILLAGE	77 340 26 86

Tableau 10 : Bureau du cadre de concertation de la zone 4

Fonction	Prénoms	Noms
Président :	Souleymane	DIEME
Vice - Président (e)	Famara	BADIANE
Secrétaire général(e)	Ibrahima	DIEDHIOU
Secrétaire général (e) Adjoint (e)	Cheikh Sidaty	DIEDHIOU
Trésorier (e) Général (e)	Fatou	DIATTA
Trésorier (e) Général (e) Adjoint (e)	Sira	DIEME

Annexe 1 : Feuille de présence Atelier de lancement du processus d'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) de Niamone

Date : 06 janvier 2018

Lieu : Tobor

N°	Prénoms	Nom	Fonction	Structure	Contact
1	Léopold Yancoba	COLY	Maire	Commune de Niamone	77 643 88 72
2	Moustapha	DIATTA	2° Adj. Maire	Commune de Niamone	77 100 73 64
3	Nfally	DIEME	Conseiller	Commune de Niamone	77 673 11 28
4	Bourama	COLY	Chef Niamone	Commune de Niamone	77 809 97 63
5	Sadibou	DIEME	Chef	Commune de Niamone	77 340 26 86
6	Dandan	SANE	Conseiller	Commune de Niamone	77 975 34 55
7	Mai	SANE	Conseillère	Commune de Niamone	77 643 17 79
8	Malang	SANE	Chef	Commune de Niamone	77 701 74 93
9	Sana	COLY	Chef de village	Commune de Niamone	77 279 04 99
10	Binta	CISSE	Résidente	Commune de Niamone	
11	Siaka	BIAGUI	R. de Chef	Commune de Niamone	77 280 05 52

			village		
12	El hadji	BADIANE	Conseiller	Commune de Niamone	77 883 37 51
13	Firmin	DIATTA	Chef de village	Guérina	77 229 03 93
14	Bacary	SANE	Chef de village	Tabi	77 666 19 75
15	Louis	BIAGUI	Chef de village	Tobor	77 416 87 93
16	Lansana	SANE	Conseiller	Commune de Niamone	77 613 59 00
17	Sekou	COLY		Commune de Niamone	77 901 93 95
18	Cheikh .T. A	DIEME		Kandiou	78 246 41 68
19	Pierre Fiacre	COLY	Président	Guérina	77 630 61 19
			jeunesse		
20	Bourama	DIATTA	Président	Colomba	77 958 71 27
			jeunesse		
21	Ousmane	MANGA	Conseiller	Tobor	77 560 37 14
22	Jacob	COLY		Tobor	77 630 39 52
23	Cheikh Linda	Badiane	Chef de projet	ONG PACTE	77 651 69 74
24	Marcel	SAMBOU	Conseiller	Tobor	77 406 69 74
25	Assane	COLY	Délégué quartier	Tobor	77 972 43 84
26	Omar	COLY	Conseiller	Commune de Niamone	77 236 33 79
27	Ibrahima	MANE	OCB		77 971 18 73
28	Nazer	COLY	Enquêteur	Tobor	77 981 96 59
29	Isidore	COLY	Délégué quartier	Tobor	77 400 53 12
30	Adama	DIEME		Colomba	77 942 94 71
31	Aminata	SANE	Présidente GPF	Commune Niamone	77 166 51 39
32	Famara	SAGNA	Délégué quartier	Tobor	77 940 81 91
33	Fatou	COLY		Colomba	77 629 57 04
34	Cheikh Ameth Tidiane	SOW	Conseiller		77 922 19 37
35	Khady	DIATTA	Conseillère	Commune Niamone	77 673 47 54
36	Abba	SAGNA		Commune Niamone	77 546 97 44
37	Adama	BADIANE	Conseillère	Commune Niamone	
38	Diatou	BADJI	Conseillère	Commune Niamone	77 739 08 29
39	Edwinge Scholastique	SAMBOU	Conseillère	Commune Niamone	78 501 99 28
40	Mame Diarra	BADJI	Conseillère	Commune Niamone	
41	Maimouna	SAGNA	Conseillère	Commune Niamone	
42	Seynabou	GOUDIABY	Conseillère	Commune Niamone	70 786 69 29
43	Fatou	BADJI	Conseillère	Commune Niamone	77 036 86 28
44	Bacary	COLY	Conseiller	Commune Niamone	77 327 22 83
45	Matar	SAGNA	Diagobel	Commune Niamone	77 095 25 78
46	Mamadou Lamine	DIEME	Conseiller	Commune Niamone	77 895 74 79
47	Djibril	COLY	Conseiller	Commune Niamone	77 441 71 40
48	Ambroise	MANGA	CTD		77 647 52 78
49	Lamine	DIATTA	Conseiller	Commune Niamone	77 550 46 20
50	Anastasie	COLY	Conseillère	Commune Niamone	
51	Karamo	DRAME	Chef de villages	Baghagha	
52	Moustapha	SAMBOU	Chef de villages	Kassankil	
53	Daouda	SOW	S.M	Commune Niamone	77 535 66 59
54	Famara	DIEDHIOU		Consultant	
55	Lamine	SANE	Formateur	Assistant consultant	77 690 27 58

Tableau 11 :annexe 2 : liste des conseillers

N °	Prénoms & Nom	Date et Lieu de Naissance	Profession	Résidence	Téléphone Tel
1	Léopold Yancouba COLY	08 /09/1960 à Tobor	Adminis de	Tobor	77 643 88

			société		72	
2	Marie Thérèse COLY	00/00/1955 à Tobor	ASC	Tobor	77 371	56
					62	
3	Malick COLY	00/00/ 1958 à Niamone	Économiste	Niamone	77 536	93
					80	
4	Maïmouna SAGNA	19/07/1968 à Niamone	Ménagère	Niamone	70 573	36
					62	
5	Alain Bernard DIEDHIOU	10/05/1975 à Baghagha	Enseignant	Baghagha	77 540	66
					54	
6	Diatou BADJI	00/00/1962 à Boureck	Ménagère	Tabi	77 739	08
					29	
7	Mamadou COLY	06/07/1969 à Niamone	Cultivateur	Diengue	77 422	03
					62	
8	Awa SANE	04/06/1972	Ménagère	Guérina	77 202	99
					18	
9	Moustapha DIATTA	00/00/1962 à Diagobel	Cultivateur	Diagobel	77 100	73
					64	
10	Adama BDIANE	16/02/1973 à Diandialatte	Ménagère	Diandialatte		
11	Mamadou Lamine DIEME	03/04/1974 à Diengue	Jardinier	Colomba	77 895	74
					79	
12	Khady DIATTA	09/09/1967 à Diagobel	Ménagère	Diagobel	77 673	47
					79	
13	Dandan SANE	27/10/1973 à Tabi	Cultivateur	Tabi	77 975	34
					55	
14	Diarra BADJI	04/05/1983 à Tenghori	Ménagère	Tobor	77 351	42
					69	
15	N'fally DIEME	06/01/1986 à Niamone	Enseignant	Niamone	77 673	11
					28	
16	Bineta COLY	13/11/1983 à Niamone	Ménagère	Niamone		
17	Ousmane MANGA	00/00/1962 à Tobor	Apiculteur	Tobor	77 560	37
					14	
18	Anastasié COLY	04/04/1957 à Baghagha	Ménagère	Tobor		
19	Omar COLY	01/03/1978 à Colomba	Commerçant	Colomba	77 23633	79
20	Maï SANE	06/01/1949 à Tabi	Ménagère	Tabi	77 643	7779
21	Djibril COLY	23/09/1969 à Diengue	Enseignant	Diengue	77 441	7140
22	Adama DIEME	21/05/1969 à Bignona	Matrone	Colomba	77 942	9471
23	Seydou Boss GOUDIABY	12/02/1986 à Baghagha	Photographe	Baghagha	77 150	2103
24	Fatou BADJI	20/10/1971 à Ziguinchor	Ménagère	Tabi	77 036	8628

2 5	Marcel SAMBOU	04/03/1975 à Tobor	Technicien agricole	Tobor	77 406 8998
2 6	Yaye Amy KONTE	17/01/1971 à Bignona	Ménagère	Tobor	77 731 8950
2 7	El hadji BDIANE	00/00/1958 à Diandialatte	Menuiser	Diandialatte	77 883 3751
2 8	Rokhoya GOUDIABY	12/04/1987 à Bignona	Ménagère	Niamone	77 275 0341
2 9	Mamadou Lamine KABO	18/03/1958 à Niamone	Electricien bâtiment	Niamone	77 265 2027
3 0	Edwige Scholastique SAMBOU	06/10/1985 à Elana	Femme de Sarge	Tobor	77 500 9803
3 1	Lamine DIATTA	02/01/1974 à Colomba	Gardien	Colomba	77 550 4620
3 2	Fatoumata Bintou COLY	18/12/1978 à Dakar	Commerçante	Colomba	77 354 7728
3 3	Lansana SANE	24/03/1969 à Bignona	Cultivateur	Tabi	77 613 5900
3 4	Khadidiatou BIAGUI	19/01/1987 à Tobor	Commerçante	Tobor	77 715 0249
3 5	Moustapha SANE DIEME	18/05/à Dieguoune		Bignona	
3 6	Atab BADJI	04/04/1983 à Tobor	Conseiller com	Tobor	77 529 2707
3 7	Sarba CISSE	03/03/1967 à Diengue	Ménagère	Diengue	77 149 7377
3 8	Cheikh Ameth Tidiane SOW	10/12/1977 à Baghagha	Agent Commercial	Baghagha	77 922 1907
3 9	Seynabou GOUDIABY	14/02/1967 à Ziguinchor	Ménagère	Niamone	
4 0	Abdourahama DIATTA	14/03/1987 à Bignona	Dessinateur	Colomba	77 497 2580

Annexe 3 :

Liste de présence atelier de restitution du diagnostic

N°	Prénom	Nom	Village	Tél
1.	Firmin	Diatta	Guérina	77 229 03 93
2.	Caramo	Dramé	baghagha	77 757 20 41
3.	Bacary	Sané	Tabi	77 666 19 75
4.	Adama	Diémé		77 942 94 78
5.	Lansana	Sané	Tabi	77 613 59 00
6.	Djibril	Badiane	diandialatte	77 572 95 59

7.	Landing	Biagui	Caloumba	77 221 86 77
8.	Elhadji	Badiane	Diandialatte	76 883 37 51
9.	Simon	Badiane	Diagobel	77 344 12 37
10.	Malan	Sané	U.R.S	77 701 74 93
11.	Matar	Sagna	Diagobel	77 095 25 78
12.	Idrissa	Diémé	RAC Niamone	77 023 54 45
13.	Omar	Coly	Colomba	77 236 33 79
14.	Marcel	Sambou	Tobor	77 406 89 98
15.	Cheikh .M.L	Diatta	Kassankil	77 328 53 35
16.	Mamadou	Coly	Dienyne	77 422 03 62
17.	Edwige Scholastique	Sambou	Tobor	78 501 99 28
18.	Cheikh Ameth	Sow	Baghagha	77 922 19 07
19.	Bourama	Diatta	Colomba	77 958 71 27
20.	Fatoumata	Coly	Colomba	77 354 77 28
21.	Adama	Badiane	Diandialatte	
22.	Maïmouna	Sagna	Kassankil	70 573 46 00
23.	Khassoum	Diédhiou		77 564 09 00
24.	Fatou	Badji		77036 86 28
25.	William	Diédhiou	Tobor	77 577 50 44
26.	Dandan	Sané	Tabi	77 975 34 55
27.	Sana	Coly	Diengue	77 279 04 99
28.	Nazaire	Coly	Tobor	77 981 96 59
29.	Maye	Sané	Teuby	77143 17 79
30.	Anastasie	Coly	Tobor	78 241 46 25
31.	Marie .T	Coly	Tobor	77 371 56 62
32.	Moustapha	Diatta	Diagobel	77 100 73 64
33.	Daouda	Sow	Niamone	77 535 66 59
34.	Ismaïla	Coly	kandioumbé	77 713 49 69